



Vitry-le-François

Le 02 octobre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance du Lundi 2 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 02 juin à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1^{er} de l'Hôtel de Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire, suite à la convocation faite le 27 mai 2025, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

LE CONSEIL,

✎ **DÉSIGNE** Monsieur Pascal GREENHALGH pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. BOUQUET, MOUTON, Mme RÉOLON, M. BURCKEL, Mmes COLLIN, VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT, MM. GREENHALGH, FONTAINE, Mme SERRE, M. TESTA, Mmes BAUMEL, LEPAGE, MM. ROCH, BEAUJOIN, MAUPOIX, TRIOLET, EL GHALLOUSSI, MIRGODIN.

Absents excusés : M. TINDILLIÈRE, Mmes PARIS, GOUILLY, COLSON, FAVIER, M. CARDOSO, Mme BERTIN, M. HMISSI, Mmes CHEMINI, MUNSTER, MM. DUCHÊNE, ERRE.

Absente : Mme GOLLÈS.

11 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir à M. BURCKEL ;
- ✓ Mme PARIS donne pouvoir à Mme RÉOLON ;
- ✓ Mme GOUILLY donne pouvoir à M. GREENHALGH ;
- ✓ Mme COLSON donne pouvoir à Mme COLLIN ;
- ✓ Mme. FAVIER donne pouvoir à M. MOUTON ;
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. GONTHIER ;
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à Mme VÉGA ;
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à M. FONTAINE ;
- ✓ Mme CHEMINI donne pouvoir à Mme JACQUEMOT ;
- ✓ Mme MUNSTER donne pouvoir à M. MIRGODIN ;
- ✓ M. DUCHÊNE donne pouvoir à M. TRIOLET ;

M. le Maire présente une nouvelle collaboratrice, Madame Charline GUIRAO, directrice de la politique de la ville, nous l'accueillons avec beaucoup d'intérêt et nous lui souhaitons évidemment toutes les réussites possibles dans cette nouvelle responsabilité, qui est un choix d'engagement et de changement d'administration.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil municipal pour chaque délibération inscrite à l'ordre du jour, comme suit :

N°	DÉLIBÉRATIONS
	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2025
	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
1	Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire
2	Société SPL-XDEMAT – Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social
3	Renouvellement de la convention avec la Mission Locale
	<u>FINANCES</u>
4	Budget principal – Compte de gestion du receveur pour 2024 - Avis
5	Budget principal – Compte Administratif 2024 - Vote
6	Budget principal – Exercice 2025 – Décision modificative n°1
7	Subventions 2025 aux associations, clubs sportifs et organismes divers
8	Demande de subvention – Dotation Politique de la Ville 2025
9	Demande de subvention – Leader programme 2023-2027 – Études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire
10	Demande de subvention AESN 2025 – Aménagement de la rue Emile PAILLARD
11	Demande de subvention – Région 2025 – Aménagement d'une aire de jeux au parc Léo LAGRANGE
	<u>PERSONNEL MUNICIPAL</u>
12	Tableau des effectifs – Créations de postes suite au processus promotionnel et aux mouvements du personnel
13	Convention d'accueil de citoyens bénévoles au sein des services
	<u>AFFAIRES CULTURELLES</u>
14	École municipale de musique – Tarifs 2025-2026
	<u>URBANISME</u>
15	Cession d'une emprise d'environ 390 m2 à prélever dans la parcelle AE 478 sise Rue du Grand Parc
	<u>MARCHÉS PUBLICS</u>
16	Création d'un groupement de commandes pour des prestations d'assurance – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants
17	Autorisation donnée au Maire à signer un avenant
	<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>
18	Programme d'exécution du contrat de ville et des autres dispositifs contractuels liés à la politique de la ville

LE CONSEIL,

↳ **ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2025.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu du Conseil Municipal au Maire.

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour de cette séance une motion relative à la tenue du Comité interministériel des villes, afin de soutenir les associations d'élus locaux.

Le Conseil Municipal,

↳ **ACCEPTE à l'unanimité.**

Délibération n°2 – Administration Générale – Société SPL-Xdemat – Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12.838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6.556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social,
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3.453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3.382 actionnaires.

↳ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Délibération n°3 : Administration Générale – Renouvellement de la convention avec la Mission Locale

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'en relisant cette convention, à la virgule près elle est identique à celle qui a été approuvée lors du Conseil du 21 septembre 2020. C'est donc la mission locale qui s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à partir des points de l'article 3 ; l'objet même de la mission locale, c'est d'accueillir, d'informer, d'accompagner des jeunes, et pendant toute la durée de la présente convention l'association a pour objectif d'être un outil d'animation et de proposition entre les différents partenaires, élus locaux, administration, adjoint économique, association. Il est étonnant qu'entre 2020 et 2025 on reprenne exactement la même convention à la virgule près et qu'il n'y a que les dates qui changent dans la convention alors que la mission locale, vous l'avez rappelé, exerce une mission importante sur le territoire en direction des 16-25 ans. Cela aurait été bien aussi que l'on puisse avoir quelques éléments liés à l'activité de la mission locale et notamment des éléments 2023 ou 2024 sur le territoire de l'arrondissement de Vitry-le-François, son territoire d'intervention, pour que l'on puisse avoir des éléments pour pouvoir échanger sur cette convention. Surtout qu'en 2020, mes chers collègues, peut-être que vous ne vous en souvenez plus, mais la mission locale avait connu un coup de rabot de 40.000,00 € de

subvention. En tous cas on vote une délibération qui inscrit un montant financier sous réserve d'une présentation en conseil 50.000,00 € de crédits plus des dossiers en politique de la ville, on y reviendra tout à l'heure. Parce que quand on regarde les délibérations, et notamment vous dites que c'est sous réserve d'action, d'animation et de proposition de la mission locale, je vois que quand la mission locale propose des projets et notamment en politique de la ville, quand on regarde le tableau des subventions qui est présenté en délibération n°7, il y a un décalage, et ce ne sont pas les mêmes montants que dans la délibération n°18 sur les projets politique de la ville, dans la délibération n°18 ils sont soutenus et en délibération n°7 il y a zéro, sur les deux projets proposés par la mission locale.

M. le Maire répond que ces questions seront abordées lors de l'assemblée générale qui se tiendra prochainement. Là nous sommes sur la mise à disposition et donc sur une convention d'essence matérielle, voilà qui explique pourquoi il n'y a pas de changement sur ce plan-là.

Mme JACQUEMOT remercie d'avoir souligné le cadre de l'importance du travail de la mission locale. Effectivement c'est une convention purement administrative qui a été reprise, c'est vraiment l'objet d'une reconduction, le travail est fait des deux côtés. Quant aux résultats chiffrés et au travail de la mission locale on a tous les ans une assemblée générale où est fourni le résultat, tout ce qui s'y passe. Si vous n'avez pas eu les documents, je m'engage à vous les envoyer par le directeur afin de connaître notre activité. Quant aux baisses de subvention, vous ne pouvez aussi qu'être au courant par vos fonctions, donc là on va faire tout ce qui est en notre pouvoir pour travailler au mieux avec la mission locale, le travail de M. GAURIAU est riche, et ce qu'il fait avec le FSE va se maintenir en 2025. Les aides de l'Etat et de la Région malheureusement sont en baisse à notre grand désarroi mais cela n'est pas en notre pouvoir.

M. EL GHALLOUSSI : vous parlez de baisses de subvention ?

M. le Maire : les subventions ne sont pas encore notifiées mais les baisses sont déjà prévisibles.

M. EL GHALLOUSSI : vous les estimez à combien ?

M. le Maire : le moment venu on pourra faire une motion, j'espère que vous nous rejoindrez pour protester.

M. EL GHALLOUSSI : pour protester ou abonder ? Que la Ville abonde.

M. le Maire : non, mais faire plus avec moins ce n'est pas possible, même en se réorganisant.

M. EL GHALLOUSSI : vous parlez d'une baisse annoncée des financements, ça impacte la mission locale de combien ?

Mme JACQUEMOT

Alors les calculs avaient été anticipés, notre directeur étant très prévoyant, je pense que vous connaissez aussi les chiffres de par votre profession, la Région va faire subir près de 48.000,00 € de baisse, l'Etat à peu près 30.000,00 € mais ça reste à ajuster.

M. le Maire : ça fait suite déjà à une baisse. Enfin on verra, quand tout sera notifié, on aura les éléments. Enfin ça donne la tendance. Il ne faut pas s'attendre à des miracles dans tous les autres domaines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

🔗 **APPROUVE** la convention à passer avec la Mission Locale ;

🔗 **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ;

✚ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à notre budget 2025 et le seront aux budgets suivants.

Délibération n°4 : Finances – Budget principal – Compte de gestion du receveur pour 2024 - Avis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget de la Ville, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part ;

Délibération n°5 : Finances – Budget principal – Compte Administratif 2025 - Vote

M. MIRGODIN souligne qu'avec un autofinancement brut de près de 1.600.000,00 € et un autofinancement net, une fois que l'on retire le remboursement de l'emprunt qui est de 323.000,00 €, on voit que notre autofinancement net malheureusement est très faible. Donc si j'ai bien compris la lecture du compte administratif, sur l'acompte de subvention pour être précis de l'ANRU parce que l'on touche 3.175.000,00 € d'avance en 2024 sur le compte administratif et en face il n'y a que 588.000,00 € de travaux, donc il y a en fait en net, 2.649.000,00 € d'acompte de subvention si l'on déduit les travaux qui sont faits. En fait ce n'est qu'une avance, ce qui signifie qu'il y aura des travaux dans les années à venir, jusqu'ici c'est logique. Si en fait cette avance de subvention de l'ANRU qui nous évite que l'on s'endette, mais c'est un peu reculer pour mieux sauter, parce qu'une fois que l'on aura fait les travaux, donc il y aura les travaux en face et que l'on aura plus cette avance de subvention par définition, eh bien on sera obligé de se réendetter pour faire face. Alors selon mes calculs on aurait eu besoin de s'endetter autour d'1.800.000,00 € sur l'année 2024 si on n'avait pas tenu compte de cette avance sur subvention, parce qu'en face on a la baisse des recettes fiscales, -1 % ; pour les dotations diverses et variées de l'Etat, 6,8 % alors que nos charges de fonctionnement, comme je l'avais rappelé lors du budget primitif, elles, elles augmentent, on est à 2,7 sur 2024 toutes charges confondues. Donc si vous pouvez me préciser si ma lecture est juste sur cette subvention de l'ANRU et surtout comment on envisage dans les années prochaines ce montant de travaux ? Donc on ajuste en fonction de cela le montant de notre endettement, parce qu'en fait c'est un désendettement fictif, en quelque sorte c'est l'ANRU qui nous fait de la trésorerie.

M. le Maire répond d'abord que la situation est globalement positive c'est quand même le premier point puisqu'il y a un autofinancement qui est certain et puis une politique soutenue d'investissement. Sur l'avance de l'ANRU c'est un fait qu'il y a eu une avance et deux acomptes mais cette année il n'y en aura pas, on ne les a pas comptés au budget, parce que l'ANRU est en rupture de trésorerie. Il va donc falloir autofinancer mais les travaux sont effectivement engagés et cette année on est à 1,6 million de travaux et les emprunts sont ceux qui avaient été votés au moment du budget. Que l'on n'ait pas emprunté sur l'exercice 2024 c'est normal puisque finalement pourquoi voudriez-vous que l'on emprunte alors que l'on n'a pas fait les travaux, c'eût été augmenter nos charges financières pour rien. Donc on ne va pas pour le plaisir faire de manière concomitante la réalisation d'un programme d'emprunt pour des travaux engagés avec l'ANRU, pour se créer des frais financiers et augmenter la charge de la dette inutilement, et ne pas tenir compte des acomptes. C'est faire fi de toute règle de pragmatisme et de réalisme en matière de gestion, les acomptes on les a demandés parce que l'on pouvait les obtenir, on les a obtenus, maintenant c'est aussi simple que cela. Oui il y aura des travaux qui seront financés, qui nécessiteront le recours à l'emprunt mais ça c'est de manière conventionnelle, l'emprunt est un mode de financement des collectivités locales et donc des travaux neufs. Puis il est logique que des travaux qui vont servir sur plusieurs générations soient financés et étalés dans le temps, c'est la règle.

M. EL GHALLOUSSI : vous n'avez pas répondu à la question. Le nouveau programme de renouvellement urbain aurait dû s'achever en 2024 à Vitry-le-François, il y a eu du retard dans les démolitions, il y a eu du retard dans les opérations, on le voit bien, dans le programme de rénovation urbaine qui est présenté, que ce soit sur le programme de voirie en matière d'aménagement ou en matière de construction, le groupe scolaire dont la 1^{ère} pierre, vous l'avez dit, 1^{er} trimestre 2026, rien n'est démarré. Je ne sais pas comment vous allez faire et par quelle opération vous allez réussir à sortir un groupe scolaire pour pouvoir ou faire une 1^{ère} pierre ou faire une inauguration d'au moins 3 parpaings mais ça va être compliqué, enfin. Ce que j'ai du mal à comprendre, et vous avez raison dans votre intervention de rappeler que c'est l'ANRU qui fait notre banquier, que l'intervention de l'ANRU a quand même servi aux 588.000,00 € de dépenses et aux 3,3 millions d'€ que l'on a perçus, l'ANRU a fait le banquier en 2024 pour la collectivité et il faut le dire. Vous voyez bien qu'entre 2023 dans les investissements et 2024, il y a quand même une baisse importante au niveau des opérations. On voit là votre programme de fin de mandature. Mais comment allez-vous pouvoir réussir à boucler tout ce que vous nous avez présenté dans le ROB au niveau des opérations. Mais on voit déjà qu'en 2024 vous avez été prudent, 2025 vous avez bien vu les annonces gouvernementales ça va être compliqué pour les collectivités de boucler les budgets, 2026 vous l'avez dit, l'ANRU commence à geler des crédits et peut-être que tant pis pour ceux qui n'ont pas fini les programmes à temps. On a pris tellement de retard dans le programme NPNRU que l'on va en faire les frais à la fin parce que toutes les villes et notamment qui étaient d'intérêt national, d'ailleurs vous avez siégé et vous siégez peut-être encore au conseil d'administration de l'ANRU. Parce que Vitry est en quartier d'intérêt national et vous voyez bien autour de vous et rien que dans la Marne. Dans tous les quartiers qui étaient d'intérêt national ou régional, les programmes sont pratiquement terminés, nous on n'a même pas encore fini de démolir le quartier du Hamois, on a encore des démolitions à faire pour attaquer les aménagements publics et pour attaquer les voiries, parce que vous ne pouvez rien faire en matière d'aménagement urbain et notamment sur les espaces publics tant que les démolitions ne sont pas terminées. Donc on voit bien qu'il y a un retard considérable dans cette opération qui fait que là on touche des avances et des acomptes mais en même temps les opérations n'arrivent pas donc c'est bien ça fait banquier. En matière de trésorerie c'est intéressant, ça évite de recourir à l'emprunt mais le collègue a raison, en 2026 et 2027, à un moment donné il va falloir les faire les opérations et puis on va devoir recourir fortement à l'emprunt.

Vous l'avez mis sur un compte épargne cet argent-là ? Enfin, à un moment donné il est utilisé enfin. Il sert à faire d'autres opérations sur le territoire et notamment des aménagements urbains ou autre, donc à un moment donné il va bien falloir recourir à l'emprunt en 2026 ou 2027 pour compenser ce delta de 2,5 millions d'€.

Concernant les autres points, il est étonnant qu'en 2024 il y ait 23.000,00 € de dépenses sur une étude pour le projet d'aménagement du quartier de la faïencerie. C'est intéressant parce qu'on a eu des échanges dans ce conseil notamment sur ce futur projet. La dépense a été faite en 2024, l'étude a été commandée, a été réalisée, ça peut être intéressant de communiquer aux élus du conseil municipal les premiers éléments de conclusion de cette étude, et qu'est-ce qui est possible de faire sur ce projet-là et quelle jonction avec le pôle multimodal ? Concernant les dépenses de l'ancienne prison, il y a 82.000,00 € inscrits en dépenses en 2024 mais c'est étonnant après avoir lu dans la presse une de vos interventions concernant un appel qui avait été fait aux entreprises et aux particuliers, un appel aux dons pour le projet de l'ancienne prison, qui est quand même une opération à 5 millions d'€ étalée sur plusieurs exercices mais au final on arrivera à une dépense de 5 millions d'€. Vous avez fait un appel à la population, aux entreprises, à la générosité mais aujourd'hui ça serait intéressant que vous puissiez nous dire, en recettes, combien cet appel à la générosité a généré en matière de participation d'entreprises ou de particuliers et combien les élus du conseil municipal ont versé pour inciter les vitryats à en faire de même ? J'aimerais bien savoir si vous avez montré l'exemple ici en conseil municipal. J'aimerais bien participer mais j'aimerais bien aussi qu'avant que celui qui en prend l'initiative montre l'exemple et nous dise combien il a mis au bout. Concernant l'intracring, vous nous parlez de la nécessité de faire des économies et on voit bien une dépense de 775.000,00 € inscrits en 2024 sur les dépenses pour l'intracring. Ce que l'on a du mal à voir quand on regarde les dépenses de gaz et d'électricité, 820.000,00 €, ne

représentent que 0,86 % d'augmentation, on ne commence pas à voir un petit début d'économie. Vous l'avez dit tout à l'heure, il y a 40 % d'augmentation pour le chauffage urbain, vous nous expliquez que ce sont des nouveaux raccordements. Il faut tout de même rappeler que lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024 dans la présentation du rapport annuel des élus mandataires au niveau de la SEM Vitry Energie pour l'année 2023, on a eu dans la présentation de ce rapport qu'en 2023 la puissance souscrite par abonné était de 1.398 KW pour la Ville de Vitry. Aujourd'hui on découvre qu'il y a une augmentation de 40 %, vous nous expliquez que c'est seulement dû aux nouveaux raccordements où l'on n'a pas d'éléments. Est-ce que c'est une augmentation ou est-ce que ce sont des nouveaux raccordements ou si est-ce une évolution du prix du KW qui était en 2023 de 143,30 € TTC par Mg Wh ? Donc est-ce que c'est bien cela cette augmentation de 40 % ? Ça peut être intéressant que l'on ait vos éléments de réponse sur le sujet. Le rapport avait été présenté en septembre 2024, j'espère que l'on aura, lors d'un prochain conseil, les éléments du rapport 2024 qui nous permettra de prendre connaissance plus en détail des raccordements nouveaux sur le territoire. Et est-ce que c'est la Ville qui compense les destructions, les démolitions ? Je rappelle qu'il y avait quand même 1.358 logements sur le quartier du Hamois, qu'il va rester 80 logements debout à la fin du programme de renouvellement urbain, que les opérations de reconstruction démarrent seulement, ce qui fait qu'il va falloir encore un peu de temps avant le raccordement à la biomasse des logements qui sont encore en cours de construction. De ce fait on découvre qu'il y a des nouveaux raccordements, que la salle Simone de Beauvoir, la salle du Manège, que vous avez prévue en 2026 la médiathèque Albert Camus, l'Hôtel de Ville, tous ces lieux vont être de nouveaux raccordements mais à la charge du contribuable parce qu'aujourd'hui la baisse des logements sociaux du Foyer Rémois commence seulement à être compensée et on apprend dans la presse qu'il y a encore des nouveaux raccordements qui sont prévus et notamment du côté de Marolles.

M. le Maire répond que concernant la SEM Vitry Energie, les augmentations, d'abord le chiffre du KW stabilisé on ne l'a pas encore, on l'aura en septembre, donc on ne peut pas répondre sur ce point. Ce qui est certain c'est que les travaux actuels qui augmentent le nombre des abonnés compensent effectivement la baisse de consommation liée aux démolitions du quartier du Hamois. C'était quand même un quartier dans lequel les gens ne voulaient plus habiter et c'est un quartier qui doit complètement se réorganiser parce que ça ne correspond plus du tout aux demandes et aux attentes des populations et donc oui c'est un gros effort. Il faut défendre l'ANRU, ses financements, les actions avec tous les aléas mais vous connaissez le taux de destruction des logements qui n'étaient pas récupérables en réalité. C'est une affaire très lourde, c'est une affaire très conséquente. Alors celui qui démolit, c'est le Foyer Rémois, il est financé quasiment à 100 % pour démolir. Mais c'est le Foyer Rémois qui en fonction de ses contraintes propres démolit, s'il y a du retard c'est imputable au bailleur, je ne l'accuse pas, il a eu des difficultés, il n'est pas en grande forme, il a subi la RLS (réduction de loyer de solidarité) donc le prélèvement sur ses fonds propres puisque le prélèvement dit RLS sur les bailleurs a été payé en réalité par les bailleurs eux-mêmes. Les bailleurs ont donc payé en prélevant sur leur autofinancement, sur leurs résultats financiers et donc il y a incontestablement une situation de fragilité relative mais de fragilité qui existe au niveau du Foyer Rémois. Je crois qu'il faut arrêter également de constamment le stigmatiser, on n'en dit pas toujours du bien mais c'est quand même le bailleur qui loge une grande partie de nos compatriotes et ma foi il a ses difficultés, il faut les prendre en compte. On peut les expliquer mais effectivement là où il y a des retards de travaux c'est parce que les démolitions qui sont les conditions préalables à la réalisation de travaux sur les infrastructures et les réseaux, ne sont pas terminées. Vous voyez bien que l'on a fait une route provisoire qui mène au centre social et culturel là où se construisent les logements. La reconstitution de l'offre a deux ans de retard car il y a des responsabilités financières et en fait derrière vous avez les problèmes politiques. Ce sont les problèmes politiques du logement en France, c'est ça la réalité. Le bailleur ne cherche pas les difficultés, il les a subies. Il fait avec et donc ça explique grand nombre de choses, mais oui les travaux vont se faire, certainement avec un peu de retard c'est clair mais on n'est pas les seuls, oui je siége toujours au conseil d'administration de l'ANRU, désigné par l'AMF, dans le groupe des élus qui sont chargés de l'animation, eh oui on voit que la situation est paradoxale. Mais en fait elle est paradoxale par rapport aux gouvernements qui viennent de se succéder, qui sont quand

même ceux qui font les mesures de régulation budgétaire. Saviez-vous que pour l'an prochain il faut 250 millions pour que l'ANRU ne soit pas en rupture de trésorerie le budget ; cette année il y a eu 50 millions d'inscrits, il y a déjà eu des mesures de régulation à hauteur de 15 millions. Ce sont en fait 250 millions sur la part Etat, parce qu'en réalité quand on dit l'ANRU, l'Etat c'est 10 % seulement du financement total, c'est un apport important mais ce ne sont que 10 % et les autres sources de financement, il faut que les 250 millions soient trouvés dans le cadre du budget 2026 pour éviter les ruptures de trésorerie. Maintenant ce sont des engagements contractuels, qui seront respectés, peut-être qu'il y aura un peu de lissage dans le temps, il ne faut pas non plus penser que le gouvernement ne respectera pas les engagements pris au niveau de l'ANRU. La dette est à 3.300 milliards, je ne suis pas l'avocat de la réduction de la dette mais c'est un principe de réalité quand même qui est devant nous. Tout le monde va faire des efforts et les efforts vont se traduire par peut-être un étalement, c'est cela qui se passe au niveau de l'ANRU. On est déjà sur l'idée d'un ANRU3 qui se prépare, qui se discute, ça va être d'ailleurs l'objet du conseil interministériel de la ville qui a déjà été reporté à deux reprises, il y a de nouveau une programmation, on ne sait pas si ce sera fait mais en tous les cas il va bien falloir que ça se fasse, c'est ça la réalité. Il y a les travaux et le moment venu les financements seront en phase avec le taux de réalisation. Retenez que pour cette année 2025 on est sur 1,6 million d'€ de travaux qui sont financés et on a fait l'impasse sur l'avance ANRU concernant ces travaux tout simplement par prudence et pour que le budget 2025 soit un budget sincère ; si ça vient eh bien ça viendra en plus et ça permettra de réduire le niveau de l'emprunt mais pour l'instant on ne le sait pas. En fait il ne faut pas jouer les oiseaux de mauvais augure.

Concernant la faïencerie, on n'est pas seuls, nous c'est une contribution, les travaux sont réalisés par l'établissement public foncier du Grand Est, nous c'est une participation au financement et le moment venu il y aura une présentation. Alors c'est quoi ces travaux ? Aujourd'hui ils sont attelés à un programme d'1,5 million pour déterminer là où il y a de l'amiante, enfin toutes les sources de pollution, c'est ça la phase actuelle. Donc cette phase est purement technique et je ne vois pas ce que l'on peut vraiment communiquer avant que l'on ait le diagnostic complet, laissons les choses se faire dans l'ordre qu'elles doivent se faire et ne soyez pas comme le cabri du Général De Gaulle qui saute sur tout ce qui bouge, vous confondez vitesse et précipitation.

Et enfin en ce qui concerne la Fondation du Patrimoine, je vous mets en garde contre le voyeurisme qui est très lié à la société actuelle, parce que c'est malsain ce voyeurisme voyez-vous, combien chacun ou chacune a donné ? Chacun donnera en fonction de ce qu'il veut donner et de ce qu'il peut donner, et il peut donner dans le cadre des lois de la République et il y a effectivement des déductions fiscales et ne comptez pas sur moi pour faire l'inventaire de ceux qui ont donné ou pas, chacun est devant sa propre responsabilité. D'ailleurs si vous-même n'avez pas donné c'est que l'on ne vous a pas demandé de donner et donc on a demandé à personne pour l'instant, c'est un effet d'annonce. Alors vous confondez tout, ça va se faire, c'est dans le cadre du programme et donc vous cherchez à faire le malin pour que l'on parle de vous. Voilà ce que je voulais vous dire sur la Fondation du Patrimoine, les appels seront faits en temps et en heure.

M. EL GHALLOUSSI : c'est quand même vous qui aviez convoqué la presse, vous l'avez invitée, en tous cas vous leur avez transmis un communiqué de presse pour les informer que vous vous lanciez avec la Fondation du Patrimoine, et que vous alliez montrer la voie et la générosité des entreprises locales et des vitryats. Donc vous en êtes où dans cet appel à la générosité ? Vous avez fait un article il y a plusieurs mois, vous avez été voir la presse, vous leur demandez de faire un article et puis finalement après il ne se passe rien.

M. le Maire souligne que l'appel n'a pas été lancé mais il sera lancé et on ne le fait pas tout seul, on le fait avec la Fondation du Patrimoine. C'est une fondation nationale qui est indépendante et donc on ne va pas imposer le calendrier à la fondation puisque c'est elle qui est chargée de recevoir les fonds qui déterminent le moment auquel ça va se faire, donc tout doit être prêt pour l'été et quand on nous interroge, c'est le minimum de répondre aux questions que posent les journalistes, c'est une question de démocratie. On n'a pas dit qu'on l'avait lancé, on a dit qu'on allait lancer, c'est pour cela que je vous ai dit : « ne soyez pas comme le cabri du Général De Gaulle, vous

sauter sur tout ce qui bouge » pour faire parler de vous. Je pense que je vous ai répondu d'abord sur un plan financier et puis sur les dérives de votre propos.

M. MIRGODIN souligne que le propos de son collègue illustre ce que j'ai dit tout à l'heure. On va pouvoir le constater dans la délibération de la décision modificative et notamment la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Il ne voit pas comment on ne pourra pas s'endetter dans les années à venir pour faire face à ces dépenses, ce n'est pas avec l'autofinancement que l'on a, et on n'aura plus d'autofinancement cumulé, que l'on pourra financer ces investissements. Alors j'ai plusieurs questions précises à vous poser Monsieur le Maire, la première sur la taxe sur la consommation d'électricité, elle est au CA 2023 de 292.730,00 € et elle passe à 219.360,00 €, qu'est-ce qui explique cette baisse sur la taxe sur la consommation d'électricité ? Moins 25 %.

M. le Maire répond que c'est l'irrégularité des paiements, c'est sur les paiements complémentaires que l'on a plus. C'est en loi de finances que ça a baissé. Vous êtes collaborateur du rapporteur général du budget, adressez-vous à lui. Que voulez-vous que je vous dise, c'est lui qui pose la question, c'est vous qui la répétez, cherchez l'erreur. On ne cherche pas à vous impliquer mais il faut que le conseil soit au maximum réuni, on ne cherche pas à changer de terrain mais bon là vous nous y conduisez, alors je suis désolé je veux bien vous répondre. 25 % c'est l'impact que l'on a eu ici. Puisque la loi de finances a modifié les règles, vous êtes bien placé pour essayer d'obtenir les informations, dans toutes les liasses qui sont envoyées et puis toutes les modifications qui sont faites en cours d'examen c'est comme ça.

M. MIRGODIN souligne qu'il est garant aussi et on l'est tous, de la bonne utilisation des fonds publics. J'ai sollicité la production d'un certain nombre de comptes détaillés en perspective de ce compte administratif, alors il en a eu tardivement un certain nombre et en attends encore un autre, et espère les avoir assez prochainement. Il s'interroge sur un véhicule qui appartient à la collectivité immatriculé GW-578-MM dont il a consulté le carnet de bord encore aujourd'hui. D'ailleurs il rappelle que chaque véhicule doit obligatoirement avoir un carnet dans lequel on répertorie l'ensemble des kilomètres qui sont réalisés avec ledit véhicule ; pour ce véhicule et son carnet de bord il y a moins de 10.000 kilomètres et on m'a fourni aujourd'hui les kilomètres comptabilisés au compteur dudit véhicule qui sont de 28.301 kilomètres, comment vous m'expliquez la différence ?

M. le Maire répond que d'abord vous pouvez observer et c'est dans le compte administratif que les dépenses concernant les carburants ont baissé, ça veut dire que ça correspond à un effort fort de la collectivité. Pour le véhicule concerné, vous cherchez les mises en cause et les chicanes, il faut que vous sachiez d'abord que ce véhicule bénéficie d'une autorisation de remisage à domicile et que ce véhicule comme d'autres bénéficie d'un ordre de mission permanent pour déplacement sur la communauté de communes comme un certain nombre d'autres véhicules. Ça concerne la directrice générale des services, le directeur général adjoint, le DST ; cet ordre de mission permanent est un outil de gestion. Ce véhicule a même été suivi et photographié, ça a fait d'ailleurs l'objet d'un signalement aux autorités parce que c'est une menace qui est mise sur le dos du conducteur du véhicule, donc en fait tout est en ordre et l'explication des 10.000 kilomètres d'écart, ce sont effectivement les déplacements sur notre territoire et c'est donc l'autorisation de remisage.

M. MIRGODIN : au profit de qui cette autorisation de remisage à domicile ?

M. le Maire : un des utilisateurs dont je suis, mais vous cherchez la polémique. Vous allez la trouver.

M. MIRGODIN : je vous pose des questions précises, répondez-moi précisément. Alors donc il y a vous, on est d'accord. Est-ce que vous savez et, vous n'êtes pas sans l'ignorer, s'il y a remisage à domicile et usage par un élu d'un véhicule de service, ça doit faire l'objet d'une délibération annuelle qui précise le contour et qui doit statuer sur le remisage à domicile. Je suis conseiller municipal depuis 2020, on n'a jamais passé une telle délibération dans notre collectivité. Qu'est-ce que vous avez à dire là-dessus ? Il faut une délibération annuelle. C'est l'article L2123-18-1-1 du CGCT qui précise donc qu'une délibération est nécessaire, la loi rappelle en outre que l'attribution de ces

véhicules de service aux élus doit être prévue par une délibération annuelle qui précise les conditions et modalités d'usage, justifiées par l'exercice du mandat, donc on n'a jamais passé une telle délibération.

M. le Maire : et bien il y a un défaut, c'est un oubli.

M. MIRGODIN : un oubli depuis 5 ans à ma connaissance, donc vous me confirmez que vous utilisez ce véhicule pour rentrer à votre domicile en dehors de ce cadre légal ?

M. le Maire : on va vérifier tout cela. Enfin vous êtes le suppléant d'un parlementaire qui édite une lettre d'information, qui est président d'une société d'assurance et on voit apparaître dedans une publicité régulière qui finance ledit journal dont il est l'auteur et finalement vous ne pouvez pas ignorer qu'il y a là un problème, c'est le président de la société, vous voyez ce que je veux dire.

M. MIRGODIN : je vous pose des questions précises, vous me répondez précisément et donc ce que l'on constate ce soir, c'est que tout cela se fait en dehors d'un cadre légal et de délibérations qui devraient être prises au sein de ce conseil municipal. Merci pour la bonne utilisation des fonds publics. J'espère que ça va être très vite régularisé Monsieur le Maire.

M. le Maire : la situation à laquelle vous êtes aussi associé en tant que député suppléant j'espère aussi qu'elle sera régulièrement traitée.

Hors la présence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET et sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE qui fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables et 5 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER (pouvoir), MM. DUCHÊNE (pouvoir), EL GHALLOUSSI, MIRGODIN,

☞ **DONNE** acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2024, lequel se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	17 470 315,15 €	17 872 425,79 €	402 110,64 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		2 440 543,20 €	2 440 543,20 €
	Résultat à affecter	17 470 315,15 €	20 312 968,99 €	2 842 653,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	6 526 801,93 €	10 380 634,30 €	3 853 832,37 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	3 111 564,91 €		-3 111 564,91 €
	Solde global d'exécution	9 638 366,84 €	10 380 634,30 €	742 267,46 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024	Fonctionnement			
	Investissement			0,00 €
Résultat cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		27 108 681,99 €	30 693 603,29 €	3 584 921,30 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en Réserves (invest. 1068)			0,00 €
	Report en fonctionnement En 002 en recettes			2 842 653,84 €
	Report en investissement En 001 en recettes			742 267,46 €

⇒ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

⇒ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

⇒ **APPROUVE** le compte administratif 2024 tel que présenté ;

⇒ **CONSTATE** l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2.842.653,84 € ;

⇒ **CONSTATE** que la section d'investissement fait apparaître :

- un solde positif de 742.267,46 €
- n'entraînant pas de besoin de financement ;

⇒ **DÉCIDE** d'inscrire :

- au compte R.001 : « Solde d'exécution reporté d'investissement » 742.267,46 €
- au compte R.002 : « Excédent de fonctionnement reporté N-1 » 2.842.653,84 €

Délibération n°6 : Finances – Budget principal – Exercice 2025 – Décision modificative n°1

M. MIRGODIN souligne qu'il n'est pas sûr que l'on puisse parler d'ajustements mineurs pour cette délibération parce qu'on constate fin 2024 un excédent en fonctionnement capitalisé à hauteur de 3 millions, on en reprend sur la décision modificative 2,2 millions et donc tous nos excédents de fonctionnement sont capitalisés, 71 %. On ne génère plus ou peu d'autofinancement net. Quand on regarde dans le détail ; d'ailleurs au passage, ce n'est pas 4 points la CNRACL c'est 3 points pour l'année 2025 mais enfin ça c'est certainement une erreur de frappe ; on en remet sur le fonctionnement. Aussi pour l'explication de vote que j'avais faite lors du budget primitif que l'on a voté fin décembre disant que ce budget ne prévoyait pas assez sur les dépenses de fonctionnement et donc on reprend ces excédents de fonctionnement capitalisés, où est-ce que je veux en venir ? C'est qu'on ne va pas pouvoir continuer comme ça longtemps, une fois que l'on aura repris tout, que l'on arrivera plus à générer d'autofinancement net, comment on va faire ? D'année en année, on peut le constater, alors on peut dire que c'est la faute à l'Etat, ce n'est jamais la faute à personne mais en tous cas il faut que l'on fasse des choix et surtout si on veut continuer à maintenir un niveau d'investissement important et on est engagé et mon collègue M. EL GHALLOUSSI l'a très bien dit tout à l'heure, on est engagé vis-à-vis de l'ANRU sur des travaux importants dans les années à venir, comment on va faire ? C'est ça ma question, et on ne peut pas parler d'ajustements mineurs pour une décision modificative de ce type Monsieur le Maire.

M. le Maire répond que ça ne change pas non plus le budget de manière considérable. Ça fait partie des moyens de financement, on a repris l'excédent, eh bien c'est normal, c'est de la gestion, c'est-à-dire que la collectivité est gérée. On vous a entendu à plusieurs reprises, d'ailleurs ça sert parce que finalement vous nous servez un peu de point de repère, quand on oublie une délibération on vous remercie on va la faire, quand vous nous dites « attention casse-cou où vous allez », vous avez peut-être raison pour une partie mais on ne vous écoute pas sur la totalité mais on vous entend quand même et donc on prend en compte l'ensemble des positions, des points de vue parce qu'il n'y en a pas un qui a toujours raison sur les autres mais ça reste quand même une délibération d'ajustement dont les motivations sont de prendre en compte la CNRACL plus cet accident de parcours concernant la Collégiale et puis de tenir compte de la réalité de ce qu'est l'état 1259. C'est ça la réalité de notre décision modificative, après il y a effectivement tous les chiffres de notre présentation mais le fond il est là. Et que l'on reprenne de l'excédent, c'est logique. C'est comme si je vous disais lorsque l'on est en réunion au Syndicat du der, vous nous présentez régulièrement un compte administratif avec 2,7 millions d'€ de déficit, il y a des explications, on pourrait effectivement en tirer des commentaires et en plus ce sont des budgets annexes qui sont déficitaires, ce n'est pas notre cas, on ne le fait pas, ça fait partie des moyens de gestion. Bon à un moment soyez un peu raisonnable, enfin ça n'empêche que ce sont 2,7 millions de déficit, c'est la réalité. Est-ce que l'on vous en fait procès ? Non, alors. Et les travaux qui seront faits, certainement en fonction des financements et notamment pour ce qui concerne l'ANRU, ils vont vraisemblablement être étalés.

De toute façon ils seront étalés par le fait que les démolitions ont été en retard, ce qui génère des soucis mais je ne vous ai pas répondu tout à l'heure sur l'école : la procédure de passation des marchés suit son cours et elle verra son terme après l'été, les dates sont programmées.

M. EL GHALLOUSSI souligne que dans ces éléments mineurs que vous mettez en avant, vous parlez des travaux à la Collégiale, quand on regarde la ligne concernant le projet de future maison du commerce et de l'artisanat, on voit qu'il est inscrit -70.000,00 €. Alors compte tenu des délais de consultation pour le marché de travaux, est-ce que l'on est toujours sur une opération 2025 ou c'est une opération 2026 ?

M. le Maire : c'est entre les deux.

M. EL GHALLOUSSI : en 2024, cela avait été décalé, et vous remettez un décalage.

M. le Maire : ne créez pas des problèmes là où il n'y en a pas.

M. EL GHALLOUSSI : il est inscrit -70.000,00 €.

M. le Maire : oui ça dure un peu plus longtemps que prévu. C'est comme ça, je ne suis pas technicien, je ne suis pas le bureau d'étude et donc le maire c'est l'exécutif et donc on exécute ce que l'on peut exécuter. A un moment quand les dossiers vous arrivent, on vous dit il y a telle ou telle chose dans la préparation du dossier eh bien, c'est que le dossier n'est pas prêt ou qu'il faut faire une vérification, et le dossier avance au rythme où techniquement il est prêt, c'est toujours comme ça.

M. EL GHALLOUSSI : donc on reste sur une opération 2025 ?

M. le Maire : 2025, peut-être un peu 2026. Une fois que l'on aura tous les éléments à ce moment-là on pourra vous faire une réponse précise, mais tant que l'on n'a pas tous les éléments on ne peut pas vous répondre comme ça sur du vent parce qu'après vous allez nous dire « vous faites de la communication ».

M. EL GHALLOUSSI : c'est ce que vous faites quand vous présentez le ROB, vous faites de la communication, vous présentez votre projet de mandature sur l'année en cours, exercice N et puis vous nous dites on va faire ci, on va faire ça. Puis après on se rend compte que quand arrive le budget, finalement il y a peut-être un peu moins d'opérations, il y a peut-être quelques ajustements qui sont nécessaires et puis après il y a des décisions modificatives en cours d'année.

M. le Maire : quand on fait un budget c'est un budget prévisionnel, c'est un acte de prévision, ce n'est pas un acte de réalisation, après ça permet d'engager la dépense mais l'engagement de la dépense se fait selon des procédures et on n'engage pas des dépenses tant que les procédures ne sont pas terminées. Quand les procédures sont lancées, il faudrait peut-être les lancer parfois avant, c'est ça la réalité de la gestion d'une collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 26 avis favorables, 2 avis contraires : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER (pouvoir) et 3 abstentions : MM. TRIOLET, DUCHÊNE (pouvoir), EL GHALLOUSSI,

👉 **APPROUVE** les mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres pour un montant total de 4.151.550,68 € toutes sections confondues.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations		25 156,54 €
13	Subventions	0,00 €	-1 011 614,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	-760 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-89 620,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	60 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	561 052,84 €	
23	Immobilisations en cours	815 000,00 €	
001	Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	0,00 €	742 267,46 €
021	Virement section fonctionnement		2 270 622,84 €
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €	80 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
Total		1 346 432,84 €	1 346 432,84 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	183 845,00 €	
012	Charges de personnel	185 000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	80 350,00 €	
66	charges financières	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	
68	Provision	5 300,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	2 270 622,84 €	
70	Produits des services		
73	Impôts		0,00 €
731	Fiscalité directe		-98 330,00 €
74	Dotations		75 794,00 €
75	Autres produits de gestion courantes		
78	Reprise de provision		-15 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté		2 842 653,84 €
Total		2 805 117,84 €	2 805 117,84 €

Délibération n°7 : Finances – Subventions 2025 aux associations, clubs sportifs et organismes divers

M. le Maire remercie Christian GONTHIER pour tout le travail de coordination et d'animation qui est fait avec les associations, et avec l'équipe du service vie associative et sports.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'il y a un principe et on a déjà échangé à plusieurs reprises dans cette instance au regard des financements des associations, qui était que toute nouvelle association créée n'ait pas normalement la première année de sa création de soutien de la collectivité hormis quand cela fait l'objet de subventions exceptionnelles. L'an dernier c'était l'association qui voulait monter un événement autour de la truffe, qui n'était pas une association vitryate. On l'a déjà rappelé plusieurs fois, mais c'est quand même ce principe qui préexistait et pour garantir quand même une équité de traitement à l'ensemble des associations du territoire. On a déjà parlé la dernière fois et on a eu l'occasion d'échanger sur une association qui s'appelle Vitry Act, je ne mets pas en question son action et on a découvert dans la presse en mars 2024 qu'elle représenterait à sa création les habitants, les locataires, les habitants des quartiers prioritaires. Aujourd'hui c'est une association qui a l'air de se développer, que ce soit par le biais d'une subvention de la ville ou des crédits politique de la Ville parce qu'elle œuvre pour réduire les inégalités et représenter les habitants des quartiers prioritaires et notamment les locataires pour la médiation entre les habitants et les bailleurs. Alors pourquoi cette association a bénéficié de 5.000,00 € de crédits en 2024 au moment de sa création ? Quel est le rapport d'activité qui a été remis qui justifie qu'en 2025 on lui donne pratiquement 21.000,00 € plus des crédits politique de la ville, plus des missions qui étaient dévolues jusqu'à présent à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, l'équipe MOUS, ou des missions qui étaient confiées à l'époque au centre social et culturel et notamment sur la question du fonds de participation des habitants. On confie des délégations à cette association pour gérer des missions à la place du centre social ou à la place de la collectivité, je vois des opérations de proximité dans les quartiers où elle peut œuvrer. Je ne sais pas qui est derrière cette association, à quoi elle sert hormis ce qui a pu être présenté dans la presse mais je ne comprends pas pourquoi des associations qui déposent un dossier la première année on les retoque et d'autres, parce que l'on nous dit que c'est l'association de M. MOUTON, excusez-moi de le dire comme ça, eh ben elle a une subvention, à un moment il va falloir qu'on l'explique aux habitants.

M. MOUTON répond qu'à un moment donné il faut arrêter, vous confondez association culturelle avec des associations politique de la ville. Dans l'association politique de la ville, il y a aussi cohésion sociale, il y a des moments où il faut faire de la cohésion sociale, alors arrêtez avec Vitry Act, car là vous remettez en cause les statuts de cette association, laissez-la vivre. Il y a eu des réunions avec l'administration, il y a eu des évaluations, il y a eu une supervision de la préfecture avec le délégué du Préfet qui est venu regarder comment ça fonctionnait, arrêtons maintenant, laissons-les travailler. C'est une association politique de la ville car il fallait créer du lien social et si vous attendez un an de fonctionnement, c'est impossible à mettre en place. Ne confondez pas une association sportive avec une association politique de la ville, ce n'est pas du tout pareil, autrement vous ne faites jamais rien, alors si vous voulez rester dans l'immobilisme, et rester à ne rien faire c'est votre problème, le mien c'est de faire avancer les choses et régler les problèmes.

M. EL GHALLOUSSI : vous ne répondez pas à la question sur la substitution à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et social. Pourquoi on confie à cette association des missions ?

M. MOUTON : le contrat de ville c'est tout à l'heure, je vous expliquerai tout cela.

M. EL GHALLOUSSI : donc là votre argument M. MOUTON si je comprends bien, enfin vous parlez à la place de M. le rapporteur qui lui a travaillé en commission et a traité toutes les demandes en 2024 et 2025 de toutes les associations qui ont déposé des demandes de subvention, à qui on a répondu favorablement ou défavorablement, à qui on va répondre suite à la délibération de ce soir.

Vous nous expliquez qu'en fonction de la nature de l'association, de la nature des propositions, de son objet et de ses activités, vous donnez une subvention ou pas, les associations sportives, culturelles et autres, si elles ne font pas du vivre ensemble et de la cohésion sociale, on ne leur donne pas un sou la première année.

M. MOUTON : ça n'a rien à voir, si vous voulez que ça fonctionne quand il y a un manque sur le terrain, le contrat de ville met en place un tissu associatif qui permet de répondre à des projets spécifiques, ce qui a été fait. Ne confondez pas le club de boules qui va se monter par exemple une année ou un deuxième club qui va se monter pour faire du bricolage avec une association qui va faire du lien social. Ce n'est pas pareil.

M. le Maire : comprenez quand même une chose, vous avez demandé, on a tous souhaité qu'il y ait une révision de la politique de la ville et du zonage. Le zonage a donc été révisé, c'était une décision qui était attendue, c'était une décision qui est portée par tout le monde voire même d'aucuns souhaitent que le groupe scolaire puisse bénéficier d'un statut particulier. Nous portons cette demande mais ça c'est une réponse qui vient de l'éducation nationale, en attendant on traite toutes les écoles de la même manière. Dans ce cadre-là, la nécessité d'avoir une action sur la cohésion sociale c'est en fait une mission du service public, c'est un prolongement de la mission du service public et c'est pour ça que c'est un traitement particulier parce que c'est une politique publique qui est mise en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Voilà donc l'élément que vous a expliqué mon collègue, ça ne nécessite pas qu'il y ait une fausse polémique avec les autres associations.

De grâce, n'opposez pas les associations entre elles, elles n'ont pas du tout le même objet, là on est sur une mission de prolongement et de mise en œuvre de la politique publique. En fait une politique qui est contractualisée avec l'Etat et dans laquelle on demande qu'il y ait des moyens et des éléments de déclinaison qui ne relèvent pas que du service public au sens étroit, au sens de la collectivité sinon on irait sur une collectivisation, une soviétisation, j'ose le mot, de l'action associative entre autres. Il faut qu'il y ait un outil qui va vivre sa vie démocratique et qui s'inscrit justement dans la mise en œuvre de la politique de la ville qui est un changement considérable de paradigme dans les politiques publiques, qui d'ailleurs n'est pas assez soutenue dans notre pays, si on regarde la place que représente la politique de la ville au regard des millions d'habitants qui habitent dans nos quartiers, eh bien on se dit que le compte n'y est pas, c'est 0,05 % du budget pour 6 millions d'habitants, enfin ça ne va pas du tout. Donc il faut porter cette politique et là justement on n'a peut-être tous cru à un moment que c'était naturel mais on voit bien qu'avec les mesures de régulation ce n'est pas si naturel que cela et que les associations qui mettent en œuvre dans le cadre de cette mission, qui s'inscrivent dans cette mission eh bien il faut les soutenir. Voilà pourquoi fort opportunément on a retenu dès cette année cette mission parce que sinon, eh bien, on peut gager qu'une grande partie des moyens mobilisables au titre de la politique de la ville ferait l'objet de mesures d'économie.

M. GONTHIER ajoute qu'effectivement c'est une politique publique et c'est pour cela que l'on se réserve le droit de pouvoir lever cette réglementation sur les associations telles que celle-ci. Je rappelle juste que ces subventions ont été présentées en commission dont vous faites partie et il n'y a pas eu l'objet d'une seule remarque, parce que ça a été expliqué comme ça, ça a été compris comme ça.

M. EL GHALLOUSSI dit qu'on reviendra sur le sujet à un autre moment lors de la délibération sur la politique de la ville. Sur les subventions aux associations, tout à l'heure on a parlé de la mission locale, de l'importance de ce qu'elle mène sur le territoire, de l'importance de travailler en direction des moins de 26 ans et pour leur insertion sociale et professionnelle. Il est inscrit dans votre tableau des subventions, la mission locale pour l'action « se dire et s'écrire » en 2024 5.000,00 €, en 2025 0,00 €, mission locale « les ateliers de convivialité » 2024 0,00 €, 2025 1.000,00 €, pourquoi on ne finance pas ?

M. MOUTON : c'est dans le cadre du contrat de ville, on en reparle au moment de la présentation de la délibération.

M. EL GHALLOUSSI : mais pourquoi les montants ne correspondent pas à ce qu'il y a dans les autres tableaux dans la délibération n°18 ? Ces opérations sont soutenues dans le tableau politique de la ville et là elles apparaissent avec 0. C'est juste un problème de copier/coller ?

M. MOUTON : on le verra tout à l'heure, dans le document du contrat de ville les éléments sont bons.

M. EL GHALLOUSSI : celui de notre rapporteur n'est pas bon. Dernier point Monsieur le rapporteur, l'E.P.C.C. je ne comprends pas, pourtant Anna REOLON défend cheville au corps à chaque fois l'E.P.C.C., il a toujours été soutenu correctement financièrement et là je constate quand même une baisse importante des crédits à l'E.P.C.C., qu'est-ce qui explique que l'on ait une baisse pour l'E.P.C.C ?

M. GONTHIER : comme Mme REOLON défend très bien le dossier de l'E.P.C.C., c'est elle qui va répondre.

Mme RÉOLON répond qu'il y a effectivement une baisse. C'est un effort qui est consenti et on a aussi un dispositif que nous n'avions pas précédemment qui s'appelle "mieux produire, mieux diffuser" et sur ce dispositif-là, si la ville s'engage nous avons des fonds de la Région et de l'Etat. En conséquence, ça va être la deuxième année qu'il va se faire, c'est aussi pour avoir une réponse sur les territoires plus diversifiés et pas seulement au sein de la ville centre mais au contraire d'avoir des propositions qui permettent aujourd'hui de pouvoir faire bénéficier, faire rayonner la culture au-delà de notre territoire et par là même, faire en sorte que l'image de Bords 2 Scènes, et la Ville, et la DRAC, et la Région rayonnent aussi au-delà de par leurs frontières qui n'en sont pas bien sûr. Mais c'est un effort qui effectivement est consenti je le reconnais, sachez que nous sommes le deuxième établissement public de coopération culturelle de la région Grand Est à être le mieux doté financièrement, le premier c'est l'autre canal à Nancy et nous, nous sommes en deuxième position, donc nous n'avons pas à rougir des fonds que la ville met au service de la culture et de cet établissement public de coopération culturelle, de mon point de vue c'est une des structures qui est la mieux financée par la Ville par rapport à d'autres villes de plus grosse taille où il n'y a pas un effort de la sorte qui est fait.

M. le Maire ajoute qu'en matière de subvention il faut vous désaccoutumer du toujours plus. Lorsqu'il y a eu les assises du sport et de la vie associative à la rentrée, j'avais indiqué que si l'on arrivait à maintenir l'enveloppe au niveau où elle était l'an passé ça serait un exploit alors est-ce que l'enveloppe n'est pas maintenue ? Elle est maintenue l'enveloppe, les chiffres sont là. Après il y a des modifications de répartition mais il faut se désaccoutumer de l'idée du toujours plus c'est tout, que vous le vouliez ou non, que ce soit votre choix ou non, de toute façon vous le subirez donc il faut déjà être dans un esprit ouvert par rapport à cela et se dire on regarde. Alors en ce qui concerne l'EPCC il y a un effort, mais écoutez les sources de diversification de financement, c'est ce que vient d'expliquer ma collègue, elles ne sont pas légions, aussi lorsqu'il y en a une qui se présente à nous, on ne peut pas faire l'économie de l'utiliser, et puis il y a un moment, l'EPCC, compte-tenu de son statut, a payé des impôts en fonction de ses résultats et il paye de plus en plus d'impôts ; comme une société, il paye l'impôt sur les sociétés donc la bonne gestion c'est de se dire « eh bien attendez comment on peut faire », ce n'est pas l'apanage des multinationales. Réduire notre taux d'imposition, ça fait partie de la bonne gestion de nos ressources locales et de nos engagements, et lorsqu'il y a une possibilité on en tient compte, on a payé quand même des sommes très importantes d'impôts, on payait plus de 30.000,00 €, quand même pour un établissement associatif qui n'a pas un objet de profit.

M. EL GHALLOUSSI : s'agissant de l'UCIA cœur vitryat, il y a eu des annonces dans la presse comme quoi l'association s'arrêtait en 2025. Et dans le tableau des subventions il y avait 4.000,00 €

de crédits de subvention en 2024, 0 € en 2025. La collectivité dans sa mission commerce avec un équipement flambant neuf qui va ouvrir prochainement sur la place d'Armes avec une belle façade déjà existante, un bel écran de télé, est-ce qu'au-delà de l'accompagnement aux travaux vous allez aussi accompagnée à la remise en place d'une association pour faire vivre le cœur de Vitry et ses commerces ou on attend qu'il se passe quelque chose ? On a dit tout à l'heure, on est proactif quand il s'agit de cohésion sociale. Là il s'agit de commerce, d'économie, d'artisanat pour faire vivre la ville et son centre-ville.

M. GONTHIER répond qu'effectivement les annonces ont été faites sur le journal et par notre biais, l'UCIA a décidé de se dissoudre, donc on a pris acte mais on continuera à soutenir les commerçants. Je crois qu'il y a eu une commission qui se crée, pas pour remplacer l'UCIA mais pour un complément pour accompagner le commerce et l'artisanat.

M. le Maire rappelle que les associations c'est la loi de 1901 et encore une fois je vous ai mis en garde contre une instrumentalisation de la vie locale. Finalement quand on parlait de l'association Vitry Act, je vous ai dit « attention » au risque de collectivisme, les gens sont libres dans ce pays jusqu'à preuve du contraire. En tous les cas je suis garant de certaines libertés et donc ce n'est pas à la collectivité de faire, la collectivité s'entoure d'une commission extramunicipale qui donne des avis, après si une volonté se manifeste eh bien elle se manifeste, ne confondez pas tout. Maintenant les 4.000,00 € sont redéployés à l'intérieur de l'enveloppe. Est-ce que l'enveloppe est diminuée ? Non. Donc l'effort est toujours là, alors restez sur l'essentiel déjà. Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités, après il y a les variations saisonnières, c'est comme la météo.

M. GONTHIER souligne qu'il faudrait que les associations innovent un petit peu en termes de subvention effectivement puisque l'on vit tous dans le même monde et on voit bien les coupures qui se font en haut et ça revient sur les collectivités. La collectivité ne pourra donner que ce qu'elle a, mais toujours pour l'intérêt général et c'est ce que l'on fait encore cette année.

M. EL GHALLOUSSI : oui il faut diversifier aussi leur financement et leur budget avec d'autres sources de financement mais c'est de l'ingénierie de la collectivité, il y a un service associatif qui est aussi là pour ça, pour aider les associations à travailler leur budget, continuer à aussi les accompagner. On ne peut pas non plus les blâmer, ce sont des bénévoles aussi, ce n'est pas facile d'aller monter des dossiers à la fondation X ou Y pour aller chercher 3 francs, 6 sous.

M. GONTHIER : le service vie associative et sport est là pour les aider et je les félicite aujourd'hui pour leur travail. D'ailleurs j'ai encore reçu deux associations aujourd'hui pour des aides et des créneaux et on a trouvé des solutions ensemble.

M. le Maire souligne que la diversification des financements existe depuis bien longtemps et heureusement d'ailleurs. Il y a un horizon et une possibilité pour tout le monde, en tous les cas à ce niveau de pratique ici on soutient toutes les associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

Les élus, membres des instances dirigeantes ou qui ont un intérêt personnel avec une association ne prennent pas part au vote.



AUTORISE le versement des subventions suivantes :

COMMISSION VILLE INCLUSIVE

Sécurité et Prévention

ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
Amicale des sapeurs pompiers de Vitry le François St-Barbe	12	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association des Jeunes sapeurs pompiers	12	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association des cadets de la gendarmerie	12	300,00 €	300,00 €	
Association des conclutteurs de justice de la Mame	1014	200,00 €	200,00 €	
Association solidarité prison justice	1014	100,00 €	100,00 €	
Familles de Dragons	1014	200,00 €	- €	
U.C.I.A.V. "Cœur de Vitry"	1014	4 000,00 €	- €	
SOUS TOTAL Sécurité et Prévention		6 800,00 €	2 600,00 €	

Démocratie participative, politique de la ville

ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
Accueil loisirs Pays Vitry	1012	500,00 €	500,00 €	
Actions Cancer en Pays Vitry		- €	1 600,00 €	
ALTER-NATIVES	1012	500,00 €	500,00 €	
ARC EN CIEL Vitry	1012	1 400,00 €	1 400,00 €	
Au fil des chemins	429	4 350,00 €	4 350,00 €	
Comité des œuvres sociales	029	12 000,00 €	12 000,00 €	dont 2 000,00 € pour le bal annuel
ELSA		- €	350,00 €	
OASIS	338	700,00 €	700,00 €	
Office de Tourisme Lac du Der	633	4 580,00 €	4 580,00 €	
Concours de fleurissement de Vitry mai/juin				
Réseau Echanges réciproques de savoirs	3112	700,00 €	700,00 €	
Union locale CFTE	024	350,00 €	350,00 €	
Union locale CGT	024	800,00 €	- €	
Union Locale FO	024	800,00 €	800,00 €	
Vitry Synergie	4281	10 000,00 €	7 700,00 €	
SOUS TOTAL : Démocratie Participative, politique de la ville		36 680,00 €	35 530,00 €	

Vie associative et sport

ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
AIKIDO	326	230,00 €	210,00 €	
Agrvs Gym Volontaire	326	900,00 €	900,00 €	
Air Model Club	326	500,00 €	500,00 €	
Amicale des Arbitres de football	326	- €	350,00 €	
Amicale du chien d'utilisation	326	1 600,00 €	1 600,00 €	
Association sportive du Lycée François 1er	326	500,00 €	500,00 €	
Association sportive du collège des Indes	326	250,00 €	250,00 €	
Association Sportive du Collège Gsèle Probst	326	250,00 €	250,00 €	
Association sportive du collège PG de Genes	326	250,00 €	250,00 €	
Association Vitry Hand Ball	326	2 400,00 €	2 400,00 €	
Athlétisme Club Vitry	326	1 200,00 €	2 500,00 €	
Cercle d'Escrime	326	2 500,00 €	2 500,00 €	
Champagne Triathlon	326	4 200,00 €	4 200,00 €	
Club Alpin Français	326	1 200,00 €	1 200,00 €	
CNADER	326	1 000,00 €	500,00 €	
Cours-v Vi'	326	150,00 €	150,00 €	
Endurance Chamassone SI	326	- €	600,00 €	
Football club Haute Borne	326	800,00 €	800,00 €	
Gym Bien-être	326	300,00 €	300,00 €	
Judo Club Vitry	326	3 700,00 €	3 700,00 €	
La Bulle	326	1 600,00 €	1 600,00 €	
La Champenoise	326	5 000,00 €	5 000,00 €	
La Gauloise	326	7 750,00 €	7 750,00 €	
La Gauloise - sport de haut niveau	326	20 000,00 €	20 000,00 €	
Les Archers Vitry	326	1 000,00 €	1 000,00 €	
Les étoiles vitryates	326	600,00 €	600,00 €	
LP Sport Racing	326	- €	600,00 €	Ancien Rétro Automobile club vitryat
Majovagris	326	900,00 €	700,00 €	
Moto Ball club Vitry	326	5 200,00 €	5 200,00 €	
Myrmidon Squad	326	1 200,00 €	1 200,00 €	
Pétanque Vitry	326	1 400,00 €	1 400,00 €	
EAMV Qwan Ki DO	326	650,00 €	600,00 €	
Rétro Automobile Club Vitry	326	600,00 €	- €	Devenu LP Sport Racing
Slider's Tribu	326	5 400,00 €	5 400,00 €	
S.N.S.V. Champagne et Der	326	3 600,00 €	2 000,00 €	
Tennis Club Vitry	326	4 000,00 €	3 800,00 €	
Univers Cycliste Vitry-Frignicourt	326	2 000,00 €	2 000,00 €	
Vitry Danse	326	3 750,00 €	3 800,00 €	
Vitry Football Club	326	8 000,00 €	8 000,00 €	
Vitry rando	326	500,00 €	500,00 €	
Vitry Top tennis de table	326	1 100,00 €	1 000,00 €	
Sous Total Associations Sportives		96 130,00 €	95 810,00 €	

Contrats d'objectifs

ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
Convention - FOL 55	326	23 055,00 €	23 055,00 €	
Contrat d'objectifs - Slider's tribu	326	10 000,00 €	10 000,00 €	
Contrat d'objectifs - Tennis club	326	10 000,00 €	10 000,00 €	
Contrat d'objectifs - la Champenoise	326	15 000,00 €	15 000,00 €	
Contrat d'objectifs - la Gauloise	326	40 000,00 €	40 000,00 €	
Contrat d'objectifs - Vitry Football club	326	20 000,00 €	20 000,00 €	
Contrat d'objectifs - S.N.S.V. Champagne et Der	326	15 000,00 €	15 000,00 €	y compris soutien à l'embauche d'un apprenti par le club
Sous Total Contrats d'Objectifs		133 055,00 €	133 055,00 €	

Autres

ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
Amicale ligue	331	4 000,00 €	4 000,00 €	
Subvention Vi' au sport et stages vacances scolaires	338	7 000,00 €	7 000,00 €	
Sous Total AUTRES		11 000,00 €	11 000,00 €	

TOTAL : COMMISSION VILLE INCLUSIVE

		283 715,00 €	277 995,00 €	
--	--	--------------	--------------	--

Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS : PV de la Séance du Conseil Municipal du 02 juin 2025

COMMISSION VILLE CONVIVIALE				
Culture et Animation				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
A livre ouvert	3112	150,00 €	200,00 €	
Académie d'Art Libre	3112	260,00 €	260,00 €	
Accordéon Club du Perthois	3112	300,00 €	400,00 €	
AFPAN L'or Vert - Festival photo animalière et de nature	3112	5 000,00 €	5 000,00 €	
Agrum Team	3112	500,00 €	500,00 €	
Amicale de la Batellerie	3112	570,00 €	570,00 €	
Bridge Club Varray		300,00 €	300,00 €	
Union Musicale du Cercle des XVII - Fonctionnement	3112	4 700,00 €	4 700,00 €	
Chorale Philippe de Varray - Fonctionnement	3112	480,00 €	500,00 €	
Club Philatélique Varray-Courdemanges	3112	150,00 €	150,00 €	
Comité de Solidarité du Pays Varray	023	700,00 €	700,00 €	
Compagnie "demain à fers jour"	3112	2 500,00 €	- €	
Euterpe	3112	350,00 €	350,00 €	
Institut Universitaire du temps Libre	3112	1 500,00 €	- €	
Les Amis de la Collégiale	3112	2 700,00 €	2 700,00 €	
Les Amis de nos églises	3112	100,00 €	100,00 €	
Les Cygnières du Pays Varray	3112	600,00 €	600,00 €	Sous réserve dévouement de la parade des Petits Noël à moto
Mai des livres	3112	200,00 €	- €	
Numb's Club Varray - Multi Collections - 17ème édition du Festival BD Bulles en Champagne	3112	15 000,00 €	15 000,00 €	
Société des Sciences et Arts	3112	350,00 €	350,00 €	
Varray'Art	3112	- €	2 000,00 €	
VITRYMAGE	3112	400,00 €	400,00 €	
SOUS TOTAL Culture et Animation		36 810,00 €	34 780,00 €	
Centre Social et Culturel				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
Centre social et culturel - Maison pour tous - Fonctionnement	3112	178 880,00 €	389 000,00 €	
Centre social et culturel - Maison pour tous - Projets	3112	250 120,00 €	24 000,00 €	Montant maximal - sous réserve DPV 2025
Sous Total CSC		429 000,00 €	413 000,00 €	
EPCC				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
E.P.C.C. Bords 2 scènes - Fonctionnement	3112	602 000,00 €	582 000,00 €	
E.P.C.C. Bords 2 scènes - "Meux produire-mieux diffuser"	3112	5 200,00 €	5 000,00 €	
Sous Total EPCC		607 200,00 €	587 000,00 €	
TOTAL COMMISSION VILLE CONVIVIALE		1 073 010,00 €	1 034 780,00 €	
COMMISSION VILLE CITOYENNE				
Prévention, santé et personnes âgées Solidarité, Insertion, Affaires sociales				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
ADMIR LES 3 UNIONS	423	2 000,00 €	2 000,00 €	
Alcool Ecoute Joie et Santé	429	400,00 €	400,00 €	
ALEPPA Pôle autonomie	420	65 000,00 €	65 000,00 €	
Association Marne Alzheimer	420	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association des Paralysés de France	420	300,00 €	- €	
Banque alimentaire Champagne Sud et Meuse	420	1 000,00 €	1 000,00 €	
CHRYSLIDE	420	500,00 €	500,00 €	
FAVEC - Veuves et veufs de la Marne	420	400,00 €	400,00 €	
JALMALV - Jusqu'à la mort accompagner la vie	420	100,00 €	100,00 €	
FNATH - Ass. Accidentés de la vie	420	460,00 €	460,00 €	
Les restos du cœur de la Marne	4212	2 000,00 €	2 000,00 €	
Mirosois	420	800,00 €	800,00 €	
Secours Catholique Caritas	420	2 100,00 €	2 100,00 €	
Secours Populaire Français	420	2 000,00 €	2 100,00 €	
Solidarité Mayotte	68	- €	5 000,00 €	Délibération n°95 du 21/12/2024
UNAFAM	420	500,00 €	500,00 €	
U.N.R.F.A. Ensemble et Solidarité	423	3 000,00 €	3 000,00 €	
Work For Everyone	423	500,00 €	- €	
C.L.T.C. Sud Est Marne	423	3 600,00 €	3 600,00 €	
Sous total : Prévention, santé et personnes âgées Solidarité, Insertion, Affaires sociales		85 660,00 €	89 960,00 €	
Vie scolaire, formation				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
Comité de jumelage	211	1 000,00 €	1 000,00 €	
Coopératives scolaires - subvention pour Noël	211		1 023,00 €	A dispatcher au réel
Maternelle Ferdinand Buisson	211	144,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle P et M Curie	211	219,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle Jules Ferry	211	123,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle Paul Fort	211	150,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle Louis Pasteur	211	213,00 €		A dispatcher au réel
Maternelle Jules Verne	211	75,00 €		A dispatcher au réel
O.G.E.C. - Ecole de La Salle	211	174,00 €		A dispatcher au réel
Mission Locale	61	50 000,00 €	50 000,00 €	
Lire et Faire Lire dans la Marne	3112	300,00 €	300,00 €	
Sous Total : Vie Scolaire, Formation		52 398,00 €	52 323,00 €	
Affaires Générales				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
Comité d'Entente des Anciens Combattants	1014	700,00 €	700,00 €	
Mille et Une Patinoires du 51		2 500,00 €	2 500,00 €	
Souvenir français - Comité cantonal de Vitry-le-François	1014	200,00 €	200,00 €	
Association de gestion du Refuge des Animaux	1014	12 000,00 €	12 000,00 €	
Sous Total : Affaires Générales		15 400,00 €	15 400,00 €	
CCAS				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
CCAS	420	1 025 000,00 €	1 000 000,00 €	
CCAS Subvention Supplémentaire - délibération n°59 du 10/10/2024	420	60 000,00 €	- €	
Sous Total : CCAS		1 085 000,00 €	1 000 000,00 €	
TOTAL COMMISSION VILLE CITOYENNE		1 238 458,00 €	1 157 683,00 €	

SUBVENTIONS SUR PROJETS PARTICULIERS PRESENTANT UN INTERET COLLECTIF ET FAVORISANT LA COHESION SOCIALE				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
VITRY ACT	4281	5 000,00 €	- €	
Sous Total SUBVENTIONS PROJETS		5 000,00 €	- €	
CONTRAT de VILLE / POLITIQUE de la VILLE				
ASSOCIATION (A030) - contrat de ville	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
BORDS 2 SCENES - jardin des jeunes pousses	4281	6 000,00 €	2 000,00 €	
Mission locale - "se dire et s'écouter"	4281	5 000,00 €	- €	
Mission LOCALE - "les ateliers de convivialité"	4281	- €	1 000,00 €	
LE PALC - cirque en action	4281	8 000,00 €	4 000,00 €	
Association CONCERTS DE POCHE - "Tous en chœur"	4281	4 000,00 €	- €	
CONCERTS DE POCHE - "tous et tous en scène"	4281	- €	4 000,00 €	
CDAD Promotion de l'accès au droit	4281	500,00 €	500,00 €	
C.I.D.F.F. de la Marne - Ambassades de l'égalité	4281	- €	2 000,00 €	
CSC - MPT - les cafés créatifs	4281	- €	250,00 €	
CSC - MPT - quartiers en mouvement	4281	- €	1 000,00 €	
CSC - Se construire avec la nature	4281	1 000,00 €	1 000,00 €	
CSC - MPT - soutien familles RSC	4281	- €	1 500,00 €	
EUTETIC - les femmes et les hommes en bleu	4281	- €	500,00 €	
INITIALES - c'est mon patrimoine	4281	10 000,00 €	10 000,00 €	
INITIALES - Ateliers d'expression et de communication en français	4281	9 000,00 €	5 000,00 €	
LES PETITS DEBROUILLARDS - sciences et JO	4281	3 000,00 €	- €	
GASTRONOMIE DU MONDE - carrefour de la gastronomie / marche gourmande	4281	6 000,00 €	6 000,00 €	
LA SAUVEGARDE - guidance familiale	4281	4 000,00 €	4 000,00 €	
Le Mars travailleur social gendarmerie	4281	12 000,00 €	12 000,00 €	
LE MARS - aide aux victimes	4281	5 000,00 €	5 000,00 €	
LE PLIE - marchés éco-solidaires	4281	- €	2 500,00 €	
UDAF - Accompagnement personnalisé à la santé	4281	5 000,00 €	5 000,00 €	
UNIS CITE - Service croque	4281	12 000,00 €	12 000,00 €	
VITRY ACT - fonds de participation des habitants	4281	- €	5 000,00 €	
VITRY ACT - conseils citoyens	4281	- €	5 000,00 €	
VITRY ACT - tea time	4281	- €	1 000,00 €	
VITRY ACT - présence sociale dans les QPV	4281	- €	10 000,00 €	
VITRY ACT	4281	10 000,00 €	- €	
Sous Total Contrat de Ville 2025		100 500,00 €	100 250,00 €	
ASSOCIATION (A030) - politique de la ville	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
La Sauvegarde convention (26 250 € par trimestre)	4281	105 000,00 €	105 000,00 €	(26 250 € par trimestre en 2024)
CSC Fonds participation habitants	4281	5 000,00 €	- €	
L'échiquier chalonais - échecs pour les enfants	4281	36 000,00 €	36 000,00 €	
WBMOOV - Actions d'éco-mobilité inclusive et durable	4281	- €	15 000,00 €	délibération n°33 du 03/04/2025
Sous Total Hors Contrat de Ville 2025		146 000,00 €	156 000,00 €	
TOTAL : CONTRAT de VILLE / POLITIQUE de la VILLE		246 500,00 €	256 250,00 €	
SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT				
ASSOCIATION	Fonction	pour mémoire Subvention allouée en 2024	Subvention allouée en 2025	Observations
Amicale Laïque - travaux	3112	4 000,00 €	4 000,00 €	
Investissement CSC	4281	18 564,59 €	- €	
Matériels d'activité pour l'échiquier chalonais	1014	3 700,00 €	- €	
ALEPPA - Acquisition d'un camion frigorifique pour le portage de repas à domicile - prise en compte à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 40 000 € TTC	4212	- €	20 000,00 €	Montant maximal alloué sur présentation du plan de financement prévisionnel de l'opération intégrant les financements mobilisés conjointement à la demande de subvention municipale et sur production de la facture acquittée d'achat
TOTAL INVESTISSEMENT		26 264,59 €	24 000,00 €	

Délibération n°8 : Finances – Demande de subvention – Dotation Politique de la Ville 2025

M. EL GHALLOUSSI demande quels sont les critères pour pouvoir bénéficier des Pass'sport culture et loisirs et le Pass' Bien-Être Séniors ?

M. MOUTON répond qu'il ne sait plus exactement, toujours est-il les critères ont été assouplis parce que le Pass' Séniors existe depuis quelques mois et il n'a pas eu le succès escompté.

M. GONTHIER précise que le Pass' Séniors est en activité depuis octobre 2024. Il faut habiter Vitry-le-François et avoir un régime fiscal, le même que celui des Pass' sports, alors je n'ai pas le chiffre en tête mais on l'avait revu puisqu'au départ il ne fallait pas payer d'impôt.

M. le Maire ajoute que justement l'objectif est que les catégories moyennes ne soient pas exclues.

M. EL GHALLOUSSI souligne que quand vous faites les campagnes de communication sur ces différents Pass', on explique que c'est la Ville de Vitry qui porte cette initiative, ça serait donc intéressant que vous nous rappeliez le principe même de la dotation politique de la ville ; à quoi elle sert et à qui elle s'adresse parce que cette solidarité financière, est signée par le Préfet. Enfin vous voyez bien aujourd'hui il y a deux territoires qui bénéficient de la DPV dans la Marne, c'est Vitry et Reims. Là vous avez raison, je voterai pour, qui ne demande rien n'a rien, il faut essayer d'obtenir le maximum.

Par contre ce qui est intéressant, vous parliez tout à l'heure de pédagogie, c'est peut-être aussi de rappeler à nos concitoyens et aux administrés pourquoi il y a de la solidarité à un moment donné et pourquoi on réduit les inégalités sur le territoire et pour qui ?

Il y a trois quartiers prioritaires à Vitry, Rome-Saint-Charles, le Hamois et la Fauvarge depuis le 1^{er} janvier 2024, donc j'espère que ces Pass, avec cette dotation politique de la ville à 80 % va bénéficier en priorité aux habitants des quartiers prioritaires. Sur le territoire vitryat, la solidarité doit s'opérer à l'ensemble du territoire parce que s'il n'y a que trois quartiers politique de la ville comme vous savez souvent bien le dire c'est limite toute la ville qui est en politique de la ville. Donc il va falloir nous expliquer à un moment donné, la DPV est fléchée pour les quartiers prioritaires et vous avez la DETR, le Fonds vert. Enfin voilà il y a des fonds pour bénéficier de financement et de possibilité de porter des opérations, donc là sur ces deux Pass' je n'ai rien, sur le principe, que l'on aille chercher de la DPV mais à un moment donné on la flèche dans les critères d'éligibilité. D'ailleurs on avait déjà eu un débat à un moment donné par rapport à un équipement, une exposition itinérante qui était utilisée dans toute la France, en Grand Est etc, payée par la DPV, pourquoi pas, mais à un moment donné on l'explique aux habitants. Juste à un moment donné dans l'affichage, c'est important aussi d'aller expliquer, c'est comme le Vitry Bus, c'est comme tout ce qui concourt aujourd'hui à faire en sorte que le coût soit nul ou soit réduit sur le territoire pour les habitants, où la DPV est assumée, ou elle est fléchée quartier prioritaire ou vous décidez qu'elle n'est pas fléchée pour les habitants des quartiers et que c'est pour tous les habitants de Vitry à partir de critères financiers ou de ressources, je ne sais pas quels sont les critères aujourd'hui pour les Pass'.

M. MOUTON répond que je dis tout le temps que la politique de la ville est faite pour les quartiers prioritaires, pour ceux qui ont le moins. Simplement quand on regarde comment vivent les gens sur notre territoire, il y a des poches de pauvreté partout et on doit faire attention à ne pas déséquilibrer les choses. Par exemple Le Mars, on donne dans le cadre de la politique de la ville un demi équivalent temps plein à la gendarmerie, et un mi-temps en permanence sur la ville. Aujourd'hui je ne me vois pas dire « attendez, vous n'êtes pas de Vitry, on ne paye pas ». Vous irez l'expliquer à la femme battue qui arrive en gendarmerie et qui ne peut pas être reçue. Donc il y a la politique de la ville pour laquelle il faut absolument que l'on réserve les crédits à un public. Et je peux vous le dire, à chaque fois je recadre et je dis que ces projets-là ne sont pas des projets politique de la ville, on ne peut pas les financer etc, on se bat pour que justement cet argent revienne aux quartiers, et je pense que les quartiers s'y retrouvent largement.

Ensuite le Pass' Séniors, on avait mis des critères d'éligibilité plus compliqués puisque ça ne fonctionnait pas et on a un peu assoupli parce qu'on n'avait personne. Donc ce n'est pas la peine de mettre un dispositif à destination d'une certaine catégorie de personnes si on ne touche personne. Allez voir les services de l'Etat et demandez les remarques que l'on fait et je suis un de ceux qui dit que c'est la ville entière qui devrait être quartier prioritaire et pas trois quartiers. Après ce n'est pas comme ça au niveau central mais je peux vous assurer que l'argent qui est trouvé ou utilisé dans le cadre de la politique de la ville revient dans les quartiers.

M. le Maire ajoute qu'avant d'affirmer il faut essayer avant tout de vérifier parce que si on pousse votre raisonnement pour les deux Pass' : par exemple le quartier de la Haute Borne, il y a des gamins qui viennent de la Haute Borne, on ne les prend pas parce qu'ils ne sont pas quartier prioritaire, pourquoi ? Pour quelles raisons ? Tout simplement parce que c'est le carroyage, il n'y a pas assez d'habitants, donc on ne les prend pas alors qu'ils sont plus pauvres que les autres, il y a un moment il faut faire preuve de discernement, il y a des principes. Et puis d'ailleurs les propositions qui sont faites sont acceptées par l'Etat. Donc ce n'est pas un dogme, ne soyez pas dogmatique, ouvrez la focale, ouvrez-vous à la vie, regardez la situation, il ne faut pas faire n'importe quoi, évidemment. Mais vous ne pouvez pas non plus défendre une position qui vous conduit à discriminer les gamins qui vivent à la Haute Borne, ce n'est pas sérieux.

M. EL GHALLOUSSI : ce n'est pas ce que je dis.

M. le Maire : non mais c'est la conséquence de ce que vous avez indiqué.

M. EL GHALLOUSSI : non ce n'est pas ce que je dis parce qu'à un moment donné il faut être clair. Je vous ai posé la question, est-ce que l'on flèche ou pas ? Si on flèche, derrière on communique, c'est comme les fonds européens, quand vous touchez les fonds européens, vous devez l'afficher partout, là c'est pareil, je ne vois pas dans vos communications sur le Pass' Séniors ou sur le Pass' culture loisirs de communication, où vous précisez que c'est grâce à des fonds « dotation politique de la ville » que se font également les Pass' pour les habitants de Vitry. Je n'ai rien pour les quartiers de veilles ou les quartiers qui ne bénéficient pas de la politique de la ville comme le Désert ou la Haute Borne ou d'autres secteurs, c'est vrai qu'il y a des poches de pauvreté, il suffit de regarder la réévaluation du carroyage 200m sur 200m, le revenu moyen à Vitry, je peux vous le dire, il est de 6.000,00 €/an pour certains territoires, il est de 11.000,00 € pour d'autres et il est à 22.000,00 € dans la périphérie de Vitry. C'est juste quand vous faites des communications, ce n'est pas la générosité du Conseil municipal, c'est qu'à un moment donné ce sont des crédits politique de la ville et ça on ne le dit jamais.

M. MOUTON : arrêtez de parler sans savoir, dans le cadre du Pass' Culture Sport et Loisirs et sportif, chaque année, parce que l'on donne des bilans malgré ce que vous pouvez faire croire, il y a un bilan chaque année, et on nous demande de flécher les personnes issues des quartiers prioritaires et les subventions collent aux personnes qui sont issues des quartiers prioritaires, pour moi ce n'est pas juste mais c'est la Ville qui compense.

M. le Maire : il y a une participation au financement par la collectivité qui accompagne et on ne fait pas de distinction entre les citoyens.

M. EL GHALLOUSSI : sur le point concernant l'agrandissement du centre de santé, vous fléchez 80.000,00 €, vous allez demander 80.000,00 € de crédits DPV. Dans le même temps, sur cette même délibération on apprend qu'il y a l'étude de maîtrise d'œuvre pour le projet de future maison pluridisciplinaire de santé que l'on estime à peu près à 100.000,00 €, 10 % des coûts de l'opération. C'est un projet à un peu plus d'1 million d'€, 1 million d'€ à 50 m du projet du centre de santé de la mutualité française, je ne comprends pas. Qu'est-ce qui fait que ce projet qui avait été projeté l'ancienne piscine en centre-ville, atterrit au Hamois à quelques mètres du projet actuel, du centre de santé de la mutualité française ?

Pourquoi on va créer une maison pluridisciplinaire à 50 m du centre de santé ? Est-ce qu'il y a une opportunité foncière ou précédemment sur une logique de proximité des services de santé ?

M. MOUTON explique que l'on reconstruit un quartier en totalité. On avait un centre de santé qui est trop petit et on a des demandes de professionnels de santé qui veulent s'installer et qui n'ont pas de locaux, il faut regarder la vérité en face. On a eu des opportunités de pouvoir accueillir des médecins et on n'avait pas de locaux à leur produire, aujourd'hui on a le centre de santé avec la maison des oiseaux qui est accolée. On a pensé légitimement, je pense que c'est une bonne idée, pouvoir réaffecter la maison des oiseaux à deux cabinets à disposition des professionnels de santé. Ensuite la maison pluridisciplinaire ça n'a rien à voir, c'est le regroupement de professions médicales, il y en a une vingtaine, qui veulent se regrouper pour donner une meilleure réponse aux parcours de santé. Aujourd'hui on va avoir 4 ou 5 cabinets médicaux pour des généralistes, s'ils nous demandent demain, on pourra les accueillir le surlendemain. Aujourd'hui on ne peut pas nous reprocher que l'on ne s'occupe pas de la géographie médicale, on essaye de se donner les moyens. Ce projet-là ce n'est pas facile parce que ça fait un investissement énorme pour la Ville qui va faire un effort, mais aujourd'hui on pense à nos concitoyens qui n'ont pas de médecins, on pense à la géographie médicale, ou on va avoir des médecins généralistes qui vont partir. Comment on fait pour intégrer des nouveaux médecins, des jeunes, est-ce qu'ils viennent seuls ? Est-ce qu'ils viennent à plusieurs ? On crée aussi un logement au-dessus pour pouvoir créer de la cohésion sociale entre eux, alors je m'excuse, je parle toujours de cohésion sociale, mais on garde les gens comme ça, quand ils se plaisent dans un endroit on les garde, donc voilà. On essaye de mettre tout en place pour palier la désertification médicale. Vous pouvez faire le tour de France, je ne suis pas sûr que vous ayez beaucoup de municipalités qui ont réussi à faire venir pratiquement 10 professionnels de santé en un an.

M. EL GHALLOUSSI : merci à la DPV.

M. MOUTON : merci à la Ville surtout parce que la DPV n'a pas été à la hauteur.

M. le Maire confirme qu'elle n'a pas été à la hauteur et c'est un rattrapage.

M. MOUTON souligne qu'il fallait avoir le courage de le faire et je peux vous dire que je ne suis pas sûr que tout le monde l'aurait fait. Toujours est-il que l'on a donné, et j'en suis heureux, les gens colportent la difficulté comme quoi que les médecins grecs vont partir, ce n'est pas vrai. Aujourd'hui ils désengorgent même nos urgences, alors ce n'est peut-être pas bon pour les urgences, mais ils travaillent, ils sont là, ils quittent très tard le soir, ils s'occupent des familles de Rome Saint Charles, ils prennent tout le monde. Ça je peux vous dire que si on a fait quelque chose d'énorme sur notre mandat c'est vraiment de pouvoir ouvrir deux cabinets, le centre d'ophtalmologie n'aurait pas ouvert à Vitry si on n'avait pas été proactif là-dessus également, après ça nous a coûté, on a même passé des soirées la veille de Noël pour pouvoir essayer, parce que l'on avançait d'un pas, on reculait de trois. On a trouvé des blocages, et si on n'avait pas été là, je peux vous assurer que l'on aurait eu personne.

M. le Maire ajoute que les docteurs il faut les trouver, il y a ceux qui les trouvent, et ceux qui les cherchent. Et dans le cas d'espèce, il y a la médecine libérale et la médecine salariée, ce sont deux exercices et ce sont deux pratiques différentes d'une conception des métiers, il n'y a pas d'opposition, il y a simplement une autre approche c'est tout, et ce qui compte au final c'est, est-ce qu'il y a une offre ? Est-ce que l'offre se densifie ? Est-ce qu'il y a un renouvellement des générations de praticiens ? C'est ça l'objectif. Quant à la piscine, ils n'ont pas voulu de cette localisation.

M. MOUTON ajoute que l'on devait purger le terrain, 3 ans de difficultés pour aplanir le terrain. Aujourd'hui le Hamois nous permet de gagner deux années par rapport à la construction de la maison de santé pluridisciplinaire.

M. le Maire précise que ce sont des médecins libéraux qui ont créé une SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires), c'est leur choix, ils gèrent leurs comptes, leur implantation collectivement dans un dialogue avec la collectivité et il y a différentes phases, ce qui compte c'est l'accord final. Ce qui compte c'est qu'à un moment la discussion s'est arrêtée et il y a eu un accord.

M. EL GHALLOUSSI : vous n'avez pas précisé à qui va être affecté l'achat du minibus d'occasion à 11.000,00 € ?

M. GONTHIER répond que c'est le minibus qu'il y a actuellement à disposition aux associations qui arrivait à terme. Le contrat a donc été redonné à la société pour qu'elle recherche des partenaires. Ils nous ont fait un bon prix, on va donc l'acheter et on va le gérer tout seuls mais il y a encore des partenaires. Le 05 juin le minibus repart pour refaire une nouvelle peinture avec la mention des nouveaux partenaires.

M. MOUTON ajoute que s'agissant du listing à la Prévert sur la DPV, on en a mis beaucoup, on n'aura pas tout, donc ça veut dire qu'il n'est pas utile de nous ressortir dans 5 mois comme quoi on s'est engagé à faire ça ou ça et qu'on ne l'a pas fait. Si on n'a pas de subvention à 80 %, on ne fera pas et c'est en toute honnêteté. Donc il y a eu un gros catalogue, on a choisi des priorités et ensuite l'Etat décidera d'allouer ou pas la DPV sur tel ou tel projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

✚ **DÉCIDE** de retenir ces actions comme constitutives de notre programme d'actions éligibles à la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour ces opérations dans la limite de 80 % ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers à intervenir se rapportant à la mise en œuvre des conventions liées à ce programme ;

✚ **DIT** que les dépenses correspondant à la mise en œuvre de ces actions seront inscrites aux budgets correspondants et que les recettes seront imputées à l'article 74837 – Unité d'analyse A000 ;

✚ **ENGAGE** notre collectivité à réaliser ces opérations d'investissement et de fonctionnement.

Délibération n°9 : Finances – Demande de subvention – Feader Leader programme 2023-2027 - Études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé

M. MIRGODIN : pourriez-vous nous préciser le planning envisagé pour la réalisation de ces travaux, parce qu'on en est à la phase de l'étude de maîtrise d'œuvre, ce qui veut dire que l'on a plusieurs étapes encore devant nous. Qu'est-ce que ça donne en termes de rétroplanning sur la réalisation de cette maison de santé ?

M. FONTAINE répond que ce n'est pas pour demain parce que c'est en prévision. C'est la réhabilitation du Hamois, ça fait partie de cela et c'est une construction qui se fera à côté du nouveau groupe scolaire au Hamois.

M. MOUTON précise que ça peut aller vite. On a travaillé justement sur la maîtrise d'œuvre, maintenant on va travailler également sur un comité de pilotage que l'on doit réunir avec les médecins etc, pour essayer de faire avancer les choses en ordre, parce que l'on travaille avec des partenaires également. Ensuite on va travailler sur des plans qui sortiront, sur une commission d'appel d'offres et ensuite on sera capable de démarrer un projet qui mettra 18 à 20 mois pour construire, au 1^{er} trimestre 2026. Je pense qu'en 2026 on sera en capacité de lancer les travaux.

On a une vraie attente, honnêtement c'est un projet qui est attendu par la profession médicale mais également aussi par les concitoyens. Il y aura un effort de la collectivité parce que dans nos travaux avec le corps médical, on a voulu partir sur un projet durable dans le sens où la maison de santé ne soit pas trop petite lorsqu'elle va ouvrir et qu'elle soit pleine trop rapidement, il faut donc laisser un taux de vacance qui nous permette de pouvoir accepter de nouveaux praticiens sur notre territoire.

M. EL GHALLOUSSI : vous nous dites que nous sommes sur un projet où l'emprise foncière est dévolue au Hamois et hormis les routes au Hamois, on n'est propriétaire de rien du tout, la Ville comme la Communauté de communes. Toutes les emprises foncières appartiennent au bailleur, on parlait tout à l'heure de démarrage des travaux et le préalable ce serait déjà de récupérer le foncier auprès du bailleur, avant de pouvoir vous projeter. Est-ce que l'on est propriétaire du foncier de cette future maison pluridisciplinaire ? La maîtrise d'œuvre, c'est plus d'1 million d'€ de travaux, on parle de professions libérales, d'un projet de professionnels de santé, on parlait tout à l'heure de l'importance, au-delà du contrat local de santé, de fédérer les acteurs, le vivre ensemble, loger les praticiens. Concrètement qui va payer la maison pluridisciplinaire de santé, là on va chercher du financement pour la maîtrise d'œuvre avec une part d'autofinancement de la collectivité, une part de fonds européen et une part de DPV sur les 100.000,00 € projetés pour la maîtrise d'œuvre, on ne parle pas de la Région, pour l'instant on parle de ces trois financeurs-là, ce sont eux qui sont présentés dans ces deux délibérations. Demain qui va financer ce 1 million d'€ de travaux de cette future maison pluridisciplinaire de santé ?

M. MOUTON répond que ce sont les différents partenaires, vous venez de citer, et vous ajoutez la Région, peut-être le Département s'il est encore généreux dans deux ans. On va mobiliser toutes les sources de financement possibles et ensuite la maison médicale appartiendra à la mairie. Il y aura un loyer et une SISA qui gèrera leurs problèmes entre eux mais nous on travaillera sur la construction et surtout on travaillera sur l'occupation, sur ce qui est important.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **SOLLICITE** les concours financiers du fonds européen Leader pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;

↳ **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

↳

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 100.000,00 €

Financeurs :

Feader Leader 2023-2027 (30,00 %) : 30.000,00 €

D.P.V. 2025 (50,00 %) : 50.000,00 €

Autofinancement (20,00 %) : 20.000,00 €

↳ **ENGAGE** notre collectivité à réaliser cette opération d'investissement ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°10 : Finances – Demande de subvention –AESN 2025 – Aménagement de la rue Emile Paillard

M. le Maire souligne que c'est une délibération pour solliciter des financements complémentaires, eu égard au fait que nous souhaitons faire une route qui répond aux critères écologiques permettant justement à l'agence de participer à son financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **SOLLICITE** les concours financiers de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;

↳ **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 312.708,93 €

Financiers :

ANRU (50,00 %) : 156.354,47 €

D.P.V. (25,64 %) : 80.178,57 €

AESN (4,36 %) : 13.634,11 €

Autofinancement (20,00 %) : 62.541,79 €

↳ **ENGAGE** la Ville de Vitry-le-François à réaliser cette opération ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°11 : Finances – Demande de subvention – Région 2025 – Aménagement d'une aire de jeux au parc Léo Lagrange

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **SOLLICITE** les concours financiers de la Région Grand Est pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;

↳ **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 246.827,00 €

Financiers :

ANRU (50,00 %) : 123.413,50 €

D.P.V. (25,64 %) : 63.286,44 €

Région Grand-Est (4,36 %) : 10.761,66 €

Autofinancement (20,00 %) : 49.365,40 €

↳ **ENGAGE** la Ville de Vitry-le-François à réaliser cette opération ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°12 : Personnel Municipal – Tableau des effectifs – Créations de postes suite au processus promotionnel et aux mouvements du personnel

M. EL GHALLOUSSI demande une explication sur l'effectif pourvu au 31 mars et l'effectif créé au 04 juin, il y avait 0, là il y a 1.

M. MOUTON : ça doit être une coquille parce qu'il n'y a pas de changement.

M. EL GHALLOUSSI : le poste est pourvu ?

M. MOUTON : oui il est pourvu, c'est M. GUILLEMIN. Il est nommé depuis un certain temps. Là il n'y a que les promotions, donc il a fallu ouvrir quelques postes et puis on les refermera lorsqu'ils seront libérés. Il n'y a pas de création de postes, il n'y a rien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **DÉCIDE** de la création des postes suivants :

- deux postes d'adjoint technique à temps complet ;
- un poste de rédacteur à temps complet ;
- un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- deux postes d'adjoint technique à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- un poste d'animateur principal 2^{ème} classe ;

↳ **MODIFIE** et **APPROUVE**, en conséquence, le tableau des effectifs ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires à ces nominations seront inscrits au budget 2025 et suivants.

Délibération n°13 : Personnel Municipal – Convention d'accueil de citoyens bénévoles au sein des services

M. EL GHALLOUSSI demande pourquoi on est amené à présenter cette délibération ? Est-ce qu'il y a eu un incident, quelque chose qui a concerné à un moment un bénévole lors d'une manifestation dans les services de la collectivité ? Et combien de personnes cela va concerner demain, la mise en place de cette convention d'accueil de citoyens bénévoles ?

M. ROCH répond qu'il n'y a pas eu de problème mais il faut toujours anticiper, ça permet aussi d'éviter tout problème. Et dans toutes les structures qu'elles soient associatives ou collectivité territoriale, on est obligé d'anticiper le moindre incident et le nombre est variable en fonction des bénévoles. Vous savez que les bénévoles il y en a de moins en moins, mais il y en a quand même quelques-uns qui veulent donner de leur temps et de leur compétence au service des autres et de la collectivité.

M. EL GHALLOUSSI : on ne sait pas estimer aujourd'hui le nombre de bénévoles qui donnent un coup de main toute l'année dans les services de la collectivité ?

M. ROCH : ça dépend des actions. Vous avez des actions par exemple d'animations dans la ville, eh bien que se passe-t-il quelques fois ? Eh bien il y a des bénévoles qui participent et s'il arrive un accident il vaut mieux qu'ils soient protégés.

M. EL GHALLOUSSI : dire que demain il y a une chasse aux œufs dans le jardin de l'hôtel de ville, il y a des bénévoles associatifs et des bénévoles de la collectivité territoriale, il faut qu'ils signent une convention pour une action d'une 1/2 journée ou d'une journée ? Enfin c'est quoi l'objet de la délibération ? C'est de présenter une convention pour des bénévoles à l'année ou sur du one-shot ?

M. ROCH : des bénévoles sont choisis en fonction des actions, et sont choisis par la collectivité pour leurs compétences et qui veulent donner de leurs temps, de leurs compétences pour une action donnée, par l'exemple l'accompagnement scolaire.

M. le Maire ajoute que ça peut être des parents qui participent par exemple à un voyage scolaire en tant que bénévoles accompagnateurs. Vous savez ce n'est pas nouveau, quand on fait du droit c'est une des premières jurisprudences que l'on apprend, c'est la jurisprudence sur les travaux. En fait ce sont des gens qui sont intervenus sur un accident, sur un chantier, qui étaient bénévoles, puis qui ont porté secours et qui ont été considérés comme participant au service public parce que justement ils avaient porté secours et assistance, donc ils étaient assimilés à des fonctionnaires et donc couverts en tant que tels, c'est d'ailleurs le sens du paragraphe qui est cité là du conseil

d'Etat : « dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui incombe à la personne publique, elle est assimilée à un agent, elle bénéficie de la protection ».

M. ROCH : attention ce ne sont pas des agents.

M. EL GHALLOUSSI dit qu'il a besoin de comprendre. Demain, dans quel service va être géré la mise en place de ces conventions ? Parce que c'est bien beau, on va prendre une décision ce soir, mais demain il y a bien un service qui va devoir gérer, que ce soit le service de la vie associative ou tous les services de la collectivité, ce n'est pas le service RH qui va gérer ces conventions comme des dossiers du personnel, un classeur ou une armoire avec toutes les conventions des bénévoles, avec leurs coordonnées, il y a déjà assez à faire avec les dossiers du personnel. Enfin, demain on va gérer les conventions de bénévolat sur du one-shot ou sur toute l'année, ce sont des moyens de la collectivité pour les mettre en œuvre aussi ces conventions.

M. ROCH précise qu'il n'y en a pas tant que cela, des gens qui donnent de leurs compétences et de leurs temps, par exemple des compétences informatiques, un retraité a des compétences informatiques etc, il veut donner de l'apprentissage, on lui donne la possibilité de donner de son temps, on lui donne la possibilité d'intervenir, pourquoi l'empêcher ? Il n'y aura pas 36 dossiers à faire. Ça sera géré par les RH, et puis, ça sera une action de bénévolat, d'une personne qui donne de son temps.

M. le Maire souligne que si on est assailli par des régiments de volontaires, on reviendra devant vous pour créer le poste pour gérer justement tous ces dossiers.

M. MIRGODIN : pour aller dans le sens de ce qu'a rapporté mon collègue je crains que ce soit superfétatoire cette convention parce qu'effectivement il y a toute une théorie, une doctrine sur les collaborateurs occasionnels du service public qui leur permet déjà de bénéficier de la couverture en l'espèce donc ça me semble superfétatoire mais votons-la.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité

↳ **ACCEPTE** le principe d'accueil de collaborateurs bénévoles au sein des services municipaux ;
↳ **APPROUVE** le projet de convention d'accueil de citoyens bénévoles auprès des services ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions individuelles avec chaque collaborateur bénévole qui souhaitera participer au service public.

Délibération n°14 : Affaires Culturelles – École de musique – Tarifs 2025-2026

M. EL GHALLOUSSI souligne l'initiative de la collectivité territoriale de Château-Thierry qui a mis en avant à ses administrés le coût du service public (prendre le bus, l'école de musique, etc). Aujourd'hui on évalue à combien le coût de l'école de musique par élève et par famille au-delà de la tarification ? Le coût supporté par la collectivité pour l'école de musique ?

M. le Maire répond 2.436,00 € en moyenne par élèves au regard de la participation qui est à 310,00 €. Ce qui montre que s'il n'y avait pas un soutien fort dans un territoire comme le nôtre, ou d'autres, eh bien il y aurait un effondrement des pratiques musicales. C'est vraiment un soutien fort à la culture aux pratiques musicales, au développement personnel, à l'épanouissement des jeunes, à leur accomplissement, à leur dépassement, à leur fait de vivre avec d'autres et d'apprendre avec d'autres et de jouer avec d'autres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **FIXE** les tarifs de l'année 2025-2026 comme indiqué dans les tableaux, étant rappelé que pour les tarifs trimestriels, tout trimestre commencé est dû ;
- ↳ **DIT** que le parcours personnalisé dans le cursus de formation musicale est reconduit ;
- ↳ **DIT** que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Délibération n°15 : Urbanisme – Cession d'une emprise d'environ 390 m² à prélever dans la parcelle AE 478 sise rue du Grand Parc

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'avec cette délibération vous êtes quand même pour la paix des voisins ? Parce que l'on découvre qu'en avril 2023 un habitant de la zone a demandé à ce que la collectivité lui vende un bout de terrain, la collectivité a refusé, là on vend à une voisine une parcelle, 15,00 € du m². Ce n'est probablement pas un terrain constructible à ce prix-là, mais quand même la délibération est publique. Le voisin, en l'occurrence Monsieur VIGNON, vous croyez qu'il va apprécier qu'on lui refuse une vente et qu'on la concède à sa voisine.

M. BEAUJOIN explique que la demande qui avait été refusée à l'époque c'est parce qu'elle emportait un droit de passage sur tout le reste de l'emprise qui était concernée, qui est délimitée et dans la continuité donc du coup ça venait à l'encontre du projet que l'on avait de créer du foncier sur cette parcelle.

M. EL GHALLOUSSI : oui mais la zone UC, c'est une zone constructible ou pas ?

M. BEAUJOIN : non, elle pourrait le devenir mais ça représente 390 m².

M. EL GHALLOUSSI : donc vous allez la raccrocher au reste de l'emprise foncière. Demain la propriétaire achète une parcelle à la collectivité de moins de 400 m², sa parcelle existante est aujourd'hui constructible, demain l'ensemble de son emprise foncière devient constructible, elle rachète à 15,00 € du m², estimation des domaines un terrain, alors que le prix dans le secteur au regard des ventes d'Immocop ou ce que la Ville a vendu à des particuliers Rue du Bac, on était plutôt autour de 70,00 € du m² le terrain constructible. Demain avec l'achat de cette parcelle, l'ensemble devient constructible.

M. BEAUJOIN répond qu'elle pourrait, sauf que pour qu'elle devienne constructible il faut la viabiliser, il faut amener tous les réseaux et c'est sur ce principe que les Domaines ont mis ce prix à 15,00 € parce que derrière s'il y a tous les réseaux à amener, c'est à charge du propriétaire.

M. EL GHALLOUSSI : oui, mais le propriétaire n'a pas amené de réseaux.

M. BEAUJOIN : si vous voulez rajouter un bâtiment viable, il faut un droit de passage sur son terrain et il faut amener tous les réseaux qui sont à charge du propriétaire.

M. EL GHALLOUSSI : ce n'est pas ce que je vous dis. Sur l'emprise 479 m², sur le plan que vous nous avez communiqué, il y a la parcelle existante et il y a la parcelle que la Ville cède, 479 m² plus la parcelle de la Ville. Tout cela ça fait l'emprise foncière avec deux bâtiments cadastrés et on peut imaginer que c'est une maison avec un jardin derrière et une maison devant qui donne côté rue du Grand Parc, la parcelle entière devient un terrain constructible. Donc à la revente ça ne sera pas vendu avec une maison, ce sera l'ensemble de l'emprise foncière qui passera en terrain constructible, c'est ça ma question. Donc, tant mieux pour la propriétaire, tant pis pour celui à qui on n'a pas vendu, et par contre quel est le projet de la collectivité sur l'ensemble de l'emprise aujourd'hui, on retire un bout mais quel est le projet de la collectivité sur ce terrain-là ? C'est de le céder à un moment donné à un promoteur immobilier ? C'est de laisser un espace vert ? Qu'est-ce que va faire la collectivité de cette emprise foncière ? On en cède un bout à un particulier mais derrière c'est quoi le projet ?

M. BEAUJOIN souligne qu'effectivement la propriétaire aujourd'hui possède un terrain, si la délibération passe, il y a une deuxième partie qui va venir se rajouter. Aujourd'hui pour les Domaines c'est considéré comme de la terre non constructible et si demain la propriétaire voulait construire sur cette partie, alors sur la vente d'une maison le terrain est majoré. Il y a une simple majoration qui se pratique sur les terrains, le prix se fait sur la maison en elle-même et les dépendances s'il y en a, donc la personne ou le professionnel ne pourra appliquer qu'une majoration sur le terrain, ça c'est le premier point. Maintenant une fois de plus, aujourd'hui c'est une propriétaire, si elle veut construire une habitation sur cette deuxième partie, il y a un droit de passage qui va devoir s'appliquer. Donc elle va réduire du coup son terrain à elle pour pouvoir donner le passage qui donne sur la rue du Grand Parc. Deuxième point : il va falloir qu'elle amène tous les réseaux, eau, électricité, assainissement, et ça, ça ampute son budget puisque c'est à sa charge. Ensuite, sur le reste, aujourd'hui c'est une réserve foncière et suivant comment la Ville va pouvoir continuer à acheter et rattacher du terrain à cette réserve foncière, on verra, pour l'instant il n'y a pas de projet sur cette emprise.

M. le Maire confirme qu'effectivement c'est une réserve foncière. On a bien une estimation des Domaines, c'est précis, c'est clair, il n'y a pas de mesure de favoritisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 3 abstentions : MM. TRIOLET, DUCHÊNE (pouvoir), EL GHALLOUSI,

↳ **APPROUVE** la cession d'une emprise d'environ 390 m² (surface à parfaire ou à diminuer par un géomètre) à prélever dans la parcelle cadastrée section AE n°478 à Madame Danielle GONNEHAUT, domiciliée 35 rue du Grand Parc à VITRY-LE-FRANÇOIS, ou tout acquéreur qui s'y substituerait, dans les conditions définies ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

↳ **DIT** que les dépenses et recettes engendrées seront imputées au budget correspondant.

Délibération n°16 : Marchés Publics – Création d'un groupement de commandes pour des prestations d'assurance – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **ADHÈRE** au groupement de commandes ;

↳ **ACCEPTE** la désignation de la communauté de communes VITRY, CHAMPAGNE et DER en tant que coordonnateur du groupement ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;

↳ **AUTORISE** le coordonnateur à procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants à hauteur des besoins propres de la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ainsi que toute pièce relative à leur exécution ;

↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2026 et suivant.

Délibération n°17 : Marchés Publics – Autorisation donnée au maire à signer un avenant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** l'avenant à conclure avec la société LINKT ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- ↳ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et suivants.

Délibération n°18 : Politique de la Ville – Programme d'exécution du contrat de ville et des autres dispositifs contractuels liés à la politique de la ville

M. le Maire remercie Monsieur MOUTON pour tout le travail d'instruction, de coordination et d'animation parce que c'est une tâche rude, exigeante et qui a nécessité beaucoup de temps puisque tous les porteurs ont été entendus, vus, auditionnés.

M. EL GHALLOUSSI remercie également les services, les agents. Vous nous avez présenté la nouvelle directrice du service du développement social urbain, en premier lieu il faut remercier les équipes, et notamment l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, qui œuvre aux côtés de l'Etat, toute la préparation en amont de la programmation contrat de ville, tous les allers-retours avec toutes les associations, avec le tissu associatif, avec les services de l'Etat pour arriver à trouver des consensus sur la répartition des crédits et la participation de chacun. On peut noter que la collectivité soutient plus fortement que l'Etat les actions. Voilà c'est un travail qui n'est pas simple au quotidien, et juste pour revenir sur la politique de la ville en général sur le territoire, tout à l'heure je me suis permis de faire une intervention sur la DPV, c'est plutôt pour continuer à valoriser, depuis 2020 je ne suis pas avare en valorisation des bienfaits de la politique de la ville. Vous l'avez rappelé tout à l'heure Monsieur le Maire, la politique de la ville ce n'est pas 40 milliards ou 40 ans de dépenses, c'est un investissement parce que s'il n'y avait pas des investissements qui étaient concédés pour des populations, mais pas que dans les quartiers, il y en a aussi en centre-ville. Aujourd'hui une paupérisation du fait du parcours résidentiel des habitants et des déménagements, voulus ou pas voulus d'ailleurs, par les habitants, vous avez des locataires du parc social qui ont été expulsés et qui sont aujourd'hui chez des privés en centre-ville, donc là la question du parcours résidentiel, elle est voulue ou elle est subie, mais elle est surtout subie par les habitants des quartiers prioritaires et ça toutes les études et tous les observatoires de politique de la ville le montrent. Alors je n'irai pas sur des termes de relégation de territoire et dire que certains habitants sont assignés à résidence parce que ce n'est pas complètement faux et notamment sur les territoires comme le nôtre, où l'on a la chance d'avoir un parc social qui est plutôt important et la possibilité pour les locataires de passer d'un bailleur à un autre et d'un secteur géographique à l'autre sur le territoire et notamment avec les 160 logements sociaux construits en centre-ville grâce à l'Action cœur de ville qui va permettre aussi des parcours résidentiels pour les habitants. Juste sur la programmation qui est proposée, par rapport à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, aujourd'hui elle est composée de combien d'agents ?

M. MOUTON répond qu'il y a la cheffe de projet qui vient d'être présentée aujourd'hui, il y a Madame EL GOUMATI qui travaille dans les quartiers et le secrétariat. On pourrait ajouter un quatrième mais il y a d'autres missions comme la convention territoriale globale par exemple. Donc on va sûrement réorganiser le service et peut-être que ça aboutira à une quatrième personne avec un temps partagé.

M. EL GHALLOUSSI : donc aujourd'hui c'est trois agents dont la partie administrative, qui font tourner et qui œuvrent pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale ?

M. MOUTON : oui il y a aussi Madame PRODHOMME qui a fait l'intérim pendant quelques mois et on a reçu l'ensemble des associations, pour faire l'évaluation. C'est-à-dire que l'on a reçu toutes les personnes, on a fait une évaluation au niveau de la ville mais aussi au niveau de l'Etat, on a demandé des compléments d'information pour savoir quel public était touché, est-ce que c'était les vitryats ou pas ? Par exemple Le Mars, je vous ai expliqué Le Mars, j'ai été heureux de savoir que 80 % qui étaient reçus, étaient issus de la Ville de Vitry-le-François.

Donc on a demandé à rencontrer chaque porteur de dossier, celui qui n'est pas venu soit a fait une visio, soit a vu son projet refusé. Ça faisait partie de la règle.

M. EL GHALLOUSSI : sur les projets Monsieur le rapporteur, je vous demandais tout à l'heure combien d'agents vous aviez au niveau de la maîtrise urbaine et sociale, au service du développement social urbain, dans certains projets il y a des choses qui étaient jusqu'à présent gérées par le centre social, par exemple le fonds de participation des habitants, il me semblait que le conseil citoyen et le fonds de participation jusqu'à présent c'était le centre social qui gérait. Qu'est-ce qui fait que le centre social s'est désengagé sur ces deux projets-là ?

M. MOUTON : sur le conseil citoyen ils se sont désengagés parce que l'Etat s'est désengagé financièrement. Si vous pouvez observer sur une courbe les financements de l'Etat, le conseil citoyen était extrêmement bien financé au départ et aujourd'hui l'Etat donne zéro sur la mission des conseils citoyens. Donc la maison pour tous nous avait demandé à être désengagée de cette mission et comme le conseil citoyen et le fonds de participation des habitants étaient un peu liés parce que c'était de la démocratie participative et de fait comme on avait une autre organisation, eh bien on a pris les deux pour essayer d'amener une nouvelle dynamique. Parce qu'aussi dans le cadre de l'exonération de la TFPB avec le bailleur social, il nous a reproché que le fonds de participation des habitants était sous développé par rapport aux sommes qui étaient consenties. Donc aujourd'hui il y a un tuilage de trois mois avec La Maison pour tous, ça se passe très bien. On va donc essayer de développer le fonds de participation des habitants parce que l'on a un troisième quartier prioritaire. On a 5.000,00 € par quartier prioritaire, on a 3.000,00 € par l'Etat et 5.000,00 € pour les autres quartiers par la Ville. Donc ce qui nous permet d'avoir une somme confortable mais qui a déjà été consommé en partie avec quatre gros projets qui ont été présentés dans le cadre d'une commission fonds de participation des habitants je le rappelle, c'est une commission qui décide d'attribuer les financements et la commission est souveraine, on participe à la commission, je suis membre, je n'y vais pas souvent mais en tous cas elle fonctionne bien et je trouve que tous les décisions sont pratiquement prises en collégialité.

M. EL GHALLOUSSI : alors si je comprends bien : le centre social où siège notre collègue comme administrateur pour représenter la collectivité territoriale avait une ingénierie mise à disposition, en tous cas y mettait des moyens humains au minimum deux personnes pour gérer le fonds de participation des habitants et les conseils citoyens avec les réunions, tout le volet participation, il y avait de l'ingénierie qui était dévolue pour le pilotage, l'animation et la mise en place des conseils citoyens. Après vous avez dû évaluer qu'à un moment donné c'était faiblard, c'est pour cela que vous avez pris une décision mais comment une association nouvelle, créée il y a quelques mois avec peut-être un salarié, va arriver à mener autant de projets sur le territoire à la place d'une structure comme le centre social qui a des moyens humains. On parle de 28 ETP, en tous cas quand c'est le centre social qui s'en occupait il y avait de l'ingénierie qui était dévolue pour. Là vous demandez à une association une salariée nouvellement arrivée sur le territoire, de gérer une dictée, le fonds de participation des habitants, un conseil citoyen, une action tea time que menait l'équipe nous dans les quartiers avec les jobs d'été, organisait dans les quartiers des petits-déjeuners, plus une présence sociale dans les quartiers prioritaires. Comment va faire la personne pour faire tout cela alors qu'une partie était dévolue jusqu'à présent au centre social.

M. MOUTON explique que pour le fonds de participation des habitants, il y avait deux ou trois commissions à l'année, le premier reproche qu'on a fait dans le cadre de la négociation avec la TFPB c'est que le fonds de participation des habitants ne fonctionnait pas, en plus l'animation du conseil citoyen, ça fait plusieurs mois qu'il n'y a plus rien, ils ont même enlevé les ordinateurs, le conseil citoyen les a récupérés, donc ça ne va pas les mettre en péril. Ce que je veux dire c'est que ça ne prenait pas beaucoup de temps.

M. EL GHALLOUSSI : on parlait tout à l'heure du programme de renouvellement urbain, il n'y a pas de réunion, il n'y a plus de maison du projet au Hamois ?

M. MOUTON : bien sûr qu'il y en a une.

M. EL GHALLOUSSI : elle est où ? Dans l'école ? Enfin, le programme de renouvellement urbain, le conseil citoyen ils ont été créés en 2014 avec la loi pour permettre de faire vivre les programmes de renouvellement urbain. Donc à un moment donné s'il n'y a pas de réunions c'est peut-être parce qu'il n'y a pas de projet urbain au Hamois, il ne se passe rien, il n'y a plus d'habitants, il n'y a pas d'opérations, il n'y a que des démolitions, une installation de chantier, ensuite on l'a retirée et depuis il n'y a plus de construction. Vous avez dit que vous aviez fait de la concertation, la seule concertation que vous nous avez présentée ici depuis un an c'est la concertation dans l'école et d'ailleurs merci aux élèves et aux enseignants qui se sont mobilisés pour faire en sorte que l'aire de jeux soit représentative du besoin et de l'usage demain des enfants mais c'est le seul travail de participation des habitants qui a lieu il y a quelques mois sur le quartier.

M. MOUTON : le conseil citoyen est bien présent, il se réunit et dans tous les comités de pilotage ils sont là, dans les revues de projet NPNRU aussi. Ils sont au courant de tout ce qu'il se passe, ils interviennent totalement librement. Mais l'Etat s'est désengagé, la Maison pour tous n'a pas voulu suivre, ce que je comprends, il n'y a plus de financement, après les conseils citoyens reçoivent aussi les gens du quartier plusieurs fois par semaine. Vous savez la démocratie participative et le conseil citoyen si l'Etat recule comme ça c'est que ça ne fonctionne pas bien et ce n'est pas une spécificité vitryate.

M. EL GHALLOUSSI : mais ça marche dans d'autres villes la participation des habitants et la participation des conseils citoyens c'est très actif dans d'autres territoires. Juste un dernier point, il y a quelque temps Madame REOLON a présenté une délibération d'un projet porté par des élèves du lycée qui est soutenu et tant mieux, c'est une initiative qui est forte intéressante. Dans les projets politique de la ville il y a un projet de dictée et j'ai lu dans la presse qu'il y a une cagnotte qui est en cours, parce que des élèves du lycée essaient de se mobiliser pour organiser au mois d'octobre dans le cadre d'Octobre rose avec d'autres associations sur le territoire, une dictée sous les Halles. Et je vois que là on va refaire une opération dictée avec une association alors que ces crédits-là on pourrait les affecter au lycée et aux élèves.

M. MOUTON répond que ce projet a été refusé.

M. EL GHALLOUSSI : vous avez mis zéro dans le projet de dictée ? Ce n'est pas ce que j'ai dans ma délibération.

M. MOUTON : on a été contacté pour la dictée et pour Octobre rose on est en train de regarder.

M. EL GHALLOUSSI : alors je veux bien avoir des problèmes de vue, Dictée pour tous vitryate, 2.900,00 € coût du projet, coût de l'Etat 2.450,00 €, coût de la collectivité 1.450,00 €.

M. MOUTON : c'est ce qui a été demandé et c'est ce qui a été refusé.

M. EL GHALLOUSSI : donc l'Etat et la collectivité refusent pour un projet de dictée, alors à ce compte-là pourquoi on ne soutient pas le projet des élèves ? Ils ont monté une cagnotte.

M. MOUTON : qui vous a dit que l'on avait refusé ?

M. EL GHALLOUSSI : en tout cas, ce n'est pas dans la programmation. Vous n'avez pas un chapeau dans lequel vous sortez l'argent de la politique de la ville.

M. MOUTON : il y a un logiciel qui s'appelle DAUPHIN sur lequel il faut déposer les projets, si le lycée où n'importe quelle association ne dépose pas de projet, ça ne sera pas étudié. Il y a un appel à projet, si vous dépassez la date vous n'êtes pas retenu.

M. le Maire : c'est comme pour les paiements sur CHORUS, si vous ne les posez pas au moment où il faut, eh bien ça passe l'année d'après, c'est comme ça.

M. BEAUJOIN apporte quelques précisions par rapport au fonctionnement du fonds de participation aux habitants (FPH) et l'ingénierie qui est évoquée par mon collègue. Donc aujourd'hui il y a deux personnes qui travaillent sur cet aspect-là mais les deux réunies ça représente 0,20 d'activités. Concrètement c'est de l'accompagnement dans la gestion de la demande du dossier, parce qu'il y a des porteurs de projet, ils ne savent pas comment fonctionne le FPH, donc même si toutes les informations leurs sont données, quand ils reviennent déposer le dossier il y a un accompagnement qui est fait par ces deux personnes-là pour arriver à faire en sorte que le dossier soit présentable devant la commission. Ensuite c'est la gestion de la commission avec tous les acteurs qui sont réunis pour analyser les dossiers, et puis c'est l'accompagnement dans les dépenses, quand il y a des dépenses à créer. Donc ce sont les porteurs de projet qui vont chercher les fournitures actées dans le cadre du fonds de participation, et derrière il y a une facture qui est remise au centre social pour l'annexer dans tous les dossiers. Concrètement à 0,20 ils s'en sortent, donc dans le fonctionnement que ça va être pour la nouvelle association, il y aura peut-être certainement un temps de rodage mais derrière ça va laisser du temps sur le reste de l'année, en plus les commissions il y en avait deux voire trois dans l'année ; ça va l'occuper peut-être une journée par semaine de temps en temps mais après elle sera déployable sur les autres projets.

M. EL GHALLOUSSI : vous nous avez dit que cette association a une salariée. Comment vit une association avec un salarié ? Quand on a un salaire à sortir tous les mois et quand on regarde votre tableau, on ne vit que de crédits politique de la ville qui est une politique publique d'appel à projet. Quand vous faites des demandes et que vous avez zéro, du coup vous faites comment après ? Ça veut dire que cette association va exister en 2025, si l'an prochain il y a moins de crédits politique de la ville qui sont les crédits qui financent le poste, ça veut dire que la salariée demain, je ne sais pas si elle est en CDD ou en CDI, l'association la licencie.

M. MOUTON explique que déjà c'est une éducatrice spécialisée que l'on ne trouve pas sur notre territoire et son poste a déjà fait l'objet de discussions auprès du Foyer Rémois parce qu'avec le Foyer Rémois on était sur un désir de conciergerie, chose qu'ils ont refusée totalement. Dans le cadre de la politique de la ville, les instances nationales commencent à aller sur une certaine forme de conciergerie et c'est peut-être une étape. Donc on a essayé et on a trouvé un accord dans le cadre de l'exonération de la TFPB, un mi-temps, donc le Foyer Rémois paye le mi-temps de la personne chargée, c'est 20.000,00 €. Ensuite on a travaillé avec les services de l'Etat et on ne peut pas dire qu'ils ont bien étudié la chose parce qu'il y a eu les renseignements territoriaux, vous savez on a eu toutes les difficultés. Vous savez les gens s'interrogent aussi sur les bienfaits de l'association, comment elle est formée, etc..., donc on est autour de 21.000,00 €, c'est en-dessous d'une convention d'objectif mais ça ne nous empêche pas de faire des états des lieux. D'ailleurs j'en ai fait un aujourd'hui sur le fonctionnement parce que l'on a besoin d'accompagnement mais on avait surtout besoin de quelqu'un qui fasse le lien entre le bailleur social, la Ville et les habitants, c'était compliqué à mettre en place, on n'a pas eu la conciergerie, on a eu une étape intermédiaire. Donc le job est bien fait, j'ai suivi le tea time et j'ai vu des gens que je ne voyais jamais, des enfants, des mamans, j'ai trouvé cela bien. On vous a expliqué les jardins partagés par exemple, il y a vraiment un travail qui s'engage. Je ne vais pas vous dire que l'on réussira mais au moins on va mettre les moyens pour réussir après on jugera au bout d'un an de fonctionnement si ça fonctionne ou pas. Vous savez l'Etat, ils sont comme nous, les deniers publics sont rares et si ça ne fonctionne pas, on arrêtera. Mais pour l'instant je suis content des travaux engagés parce que l'on a besoin de lien social et quand on va mettre le point d'accueil administratif à la Fauvarge, qui est un nouveau quartier prioritaire, on a besoin également d'une présence de différents services, on va avoir l'écrivain public qui va arriver dans le quartier, on va faire le lien avec le bailleur social, on va faire pas mal de choses, et si on ne se donne pas les moyens d'avoir une action et d'aller à la rencontre des habitants, on va être en difficulté parce que les gens ne comprennent plus lorsqu'ils vivent dans un quartier et qu'ils ne sont pas écoutés quand ils reçoivent des factures énormes, ils ont peut-être besoin d'explication etc...,

il y a des liens qui se font tous les jours avec le bailleur, il y aura des réunions en sous-préfecture pour regarder l'état d'avancement de cette nouvelle thématique que l'on a voulu mettre en place.

M. EL GHALLOUSSI : Monsieur MOUTON, je vous écoute faire l'éloge par rapport au vivre ensemble mais il me semblait qu'à la Sauvegarde au-delà de la guidance familiale, en matière de présence de proximité, il y avait aussi un poste qui servait à faire le lien entre le bailleur et les locataires, et les habitants, donc là dans ce que vous nous expliquez, rassurez-moi la Sauvegarde est quand même toujours bien présente sur le territoire ? Ils font toujours des choses importantes sur le territoire en matière de proximité ? Il y avait quand même un poste qui était occupé par Mme BUISSON jusqu'à ce qu'elle parte en retraite, qui servait quand même à faire le lien.

M. MOUTON répond que l'adulte-relais était financé par le bailleur social mais il n'y avait pas spécialement de contrat entre la Sauvegarde et le Foyer Rémois.

M. EL GHALLOUSSI : oui mais la Sauvegarde assurait le lien entre les locataires, les bailleurs, que ce soit pour les adultes comme pour les jeunes. J'espère que la Sauvegarde continue à bien œuvrer sur le territoire.

M. MOUTON : là c'est pour désamorcer les choses. On a un problème de moisissure dans des locaux, c'est elle qui va faire le lien avec le bailleur social, c'est quand même mieux que laisser pourrir la situation et puis d'avoir des situations ingérables ensuite. Il faut que les gens soient aussi écoutés.

M. le Maire ajoute qu'ensuite le bailleur campe sur ses positions parce qu'il s'est contredit publiquement etc..., et puis le dialogue ne se fait plus parce que chacun est sur une position figée. Donc il faut quand même arriver à contourner cela. Il y a des faits qui sont objectifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **RETIENT** les différentes actions comme constitutives de notre programme d'exécution des dispositifs contractuels liés à la politique de la ville ;

↳ **SOLLICITE**, pour ces actions, les partenaires financeurs aux taux de subvention les plus élevés possibles ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers à intervenir se rapportant à la mise en œuvre des conventions thématiques liées à la politique de la ville ;

↳ **AUTORISE** le versement des subventions correspondantes aux associations qui mettent en œuvre ce programme. Ces dépenses sont imputées à l'article 6574 Unité d'analyse A 030 ;

↳ **ACCORDE** les subventions suivantes liées à la politique de la ville mais hors contrat de ville :

- La Sauvegarde – convention prévention spécialisée : 105.000,00 €,
- L'échiquier Châlonnais – pratique du jeu d'échecs dans les écoles primaires : 36.000,00 € ;

↳ **DIT** que les dépenses et les recettes correspondant à la mise en œuvre de ces actions sont inscrites aux budgets correspondants.

Motion pour la tenue urgente du Comité Interministériel des Villes

M. EL GHALLOUSSI : vous avez raison de présenter ce soir à ce conseil municipal et au vote cette motion, pour la tenue d'un comité interministériel des villes parce que notre territoire c'est trois quartiers prioritaires, c'est quand même quelques milliers d'habitants. En tous les cas un territoire comme Rome Saint Charles où il y a au moins 2.000 habitants, la Fauvarge ou le Hamois, à l'exception faite actuellement du fait de l'ANRU mais entre la présentation de la programmation du

contrat de ville, l'ANRU avec les opérations, l'aire de jeux rue Emilie Paillard et la DPV, on est quand même fortement dépendant des crédits de la politique de la ville sur notre territoire et il serait dommage qu'à un moment donné les gels de crédits pénalisent notre territoire, pénalisent le territoire de la ville de Vitry, son intercommunalité parce qu'aujourd'hui on a besoin. On peut le dire, aujourd'hui quand on regarde les délibérations de ce soir, on a vraiment besoin pour les habitants de Vitry et pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des crédits politique de la ville. Et je compte sur vous pour œuvrer au plus haut niveau et de faire en sorte qu'il y ait un comité interministériel des villes qui se tienne rapidement et que les propositions de gel soient débloquées mais c'est vrai que l'on est un territoire où l'on ne peut pas faire sans les crédits politique de la ville.

M. le Maire souligne que c'est une politique de solidarité au plan national qui est menacée donc il faut la soutenir.

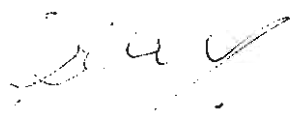
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ✚ **SOUTIENT** pleinement les associations d'élus du bloc local et de se joindre à leur demande auprès du Premier ministre pour la tenue du Comité Interministériel des Villes ;
- ✚ **DEMANDE** le dégel immédiat de l'enveloppe BOP 147 et le rétablissement des financements prévus pour 2025 ;
- ✚ **FAIT APPEL** au Gouvernement à s'appuyer sur l'Appel d'Épinay et ses 15 propositions pour donner une nouvelle ambition nationale à la politique de la ville ;
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de Vitry-le-François de transmettre la présente motion au Premier ministre, à la ministre déléguée chargée de la Ville, ainsi qu'aux parlementaires et associations concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

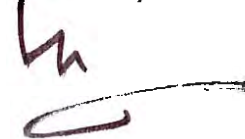
Le secrétaire de séance,



Pascal GREENHALGH



Le Maire,



Jean-Pierre BOUQUET